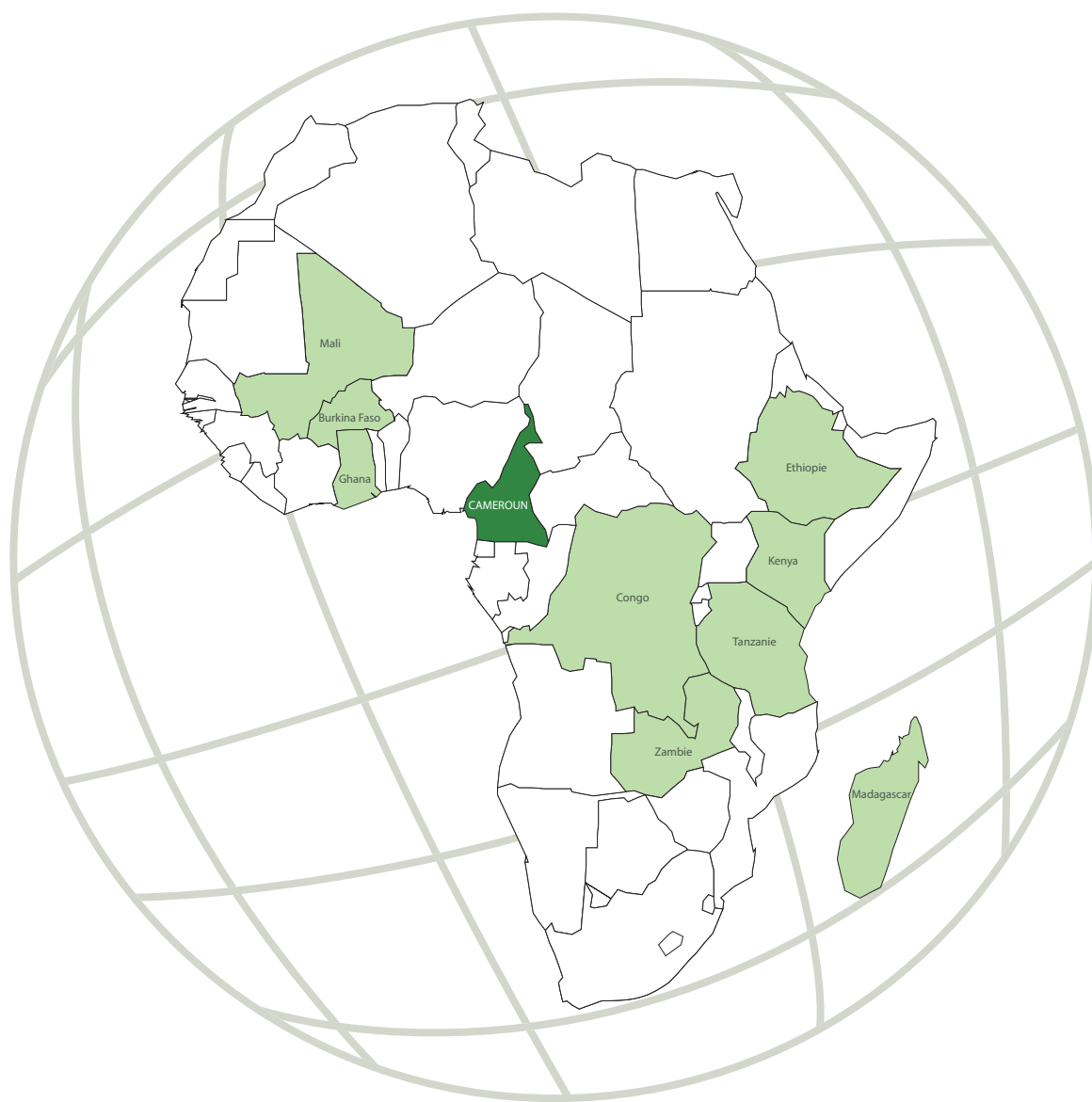


INTÉGRER LES QUESTIONS DE GENRE DANS LE SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE

CAMEROUN



**INTÉGRER LES QUESTIONS DE GENRE DANS LE
SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE**

CAMEROUN

Danielle Lema Ngonu Nyom Pom

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

2007

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques
Division de la communication

FAO

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2007

AVANT-PROPOS

Ce rapport de projet fait partie d'une série de 10 rapports produits par le Département des forêts de la FAO pour le Projet « Intégrer les questions de genre dans le secteur forestier en Afrique ». L'objectif de ce projet est d'évaluer l'équilibre entre les sexes et les responsabilités dans la gestion et l'utilisation des ressources forestières et de fournir un cadre pour la création de réseaux locaux (communautaires, régionaux, nationaux) de femmes dans le secteur forestier. Le projet a reçu des financements importants de la part du Programme de partenariat FAO-Pays-Bas (FNPP) sur les forêts.

Pour plus d'information, veuillez contacter

Simmons Rose
Forestry Officer
Forest Products and Industries Division, Forestry Department
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
email: Simmons.Rose@fao.org

RESUME

Suite à la chute des cours des matières premières à la fin des années 80, et la dévaluation du franc CFA survenue une décennie plus tard, les populations camerounaises, en particulier celles vivant dans les zones forestières et dans des conditions d'extrême précarité, ont dû se retourner massivement vers les forêts pour s'assurer un certain nombre de moyens de subsistance. Après la République démocratique du Congo, le Cameroun abrite le second massif forestier d'Afrique centrale. Les forêts camerounaises offrent en effet une gamme variée de produits nécessaires pour la survie des ménages et de tous les acteurs impliqués dans son exploitation. Pour la préserver d'une utilisation irrationnelle, le Gouvernement camerounais s'est doté d'un cadre institutionnel et réglementaire (Loi forestière et Ministère en charge des forêts et de la faune). La Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et des pêches suivie d'un décret d'application en 1995, inaugure théoriquement l'implication des populations dans la gestion des ressources forestières. Elle est la matérialisation d'une ouverture, sur une base égalitaire, de tous les acteurs impliqués dans la gestion des forêts. L'esprit d'équité que suscite la loi forestière concernant la participation à la gestion des ressources forestières n'est malheureusement pas observé dans la pratique, surtout au niveau de l'accès des femmes aux ressources.

En raison de leur faible niveau d'éducation, on constate que les femmes sont encore en marge des processus décisionnels relatifs à la gestion des forêts. Elles sont victimes des considérations socioculturelles qui perpétuent leur subordination à l'homme. Elles ont un accès limité à la terre et aux ressources forestières et, en termes d'emploi dans le secteur forestier, elles restent moins représentées comparativement à l'homme.

Le Ministère de la promotion de la femme et de la famille est l'organe institutionnel en charge de suivre l'évolution de la situation de la femme et de veiller au respect de ses droits au Cameroun. Originellement créé en 1998 sous l'appellation de Ministère de la condition féminine, ce ministère a été jumelé au Ministère des affaires sociales, puis dissocié de ce dernier en 2006. Il est à ce jour doté d'un Secrétariat général, d'une Inspection générale et des services extérieurs dans les provinces et départements que compte le pays. Le MINPROFF, dans la réalisation de ses objectifs, collabore avec des organisations qui militent pour la défense des droits de la femme, les agences de développement et de coopération internationale, et les autres départements ministériels qui initient des actions en faveur des ruraux et des pauvres, parmi lesquels les femmes.

Les femmes représentent 51% de la population camerounaise. Elles constituent 56,3% de la main d'œuvre agricole et contribuent pour 60% à la production alimentaire nationale. Bien que n'ayant pas les mêmes facilités que l'homme quant à l'accès à la terre et aux services de vulgarisation, la femme camerounaise doit prendre sur elle une charge de travail particulièrement lourde pour contribuer au bien-être du ménage.

Aussi, pour atténuer la pression exercée sur les ressources forestières par les défrichages et la collecte des PFNL, les femmes cultivent les fruitiers sauvages et d'autres espèces forestières dans leurs champs ou à proximité des cases. Le revenu issu de la vente des cultures de rente étant essentiellement géré par les hommes, les femmes pour s'assurer un revenu, s'investissent dans la commercialisation des produits agricoles auxquels elles ajoutent une gamme variée de produits forestiers. D'après l'Unicef, 74% de ce revenu est généralement consacré à l'amélioration du quotidien tandis que les hommes n'en consacrent que 22%. Quand elles pratiquent une activité formelle et même dans le secteur forestier, les femmes se retrouvent en majorité dans des fonctions subsidiaires comparativement aux hommes.

Pour palier à ces tendances discriminatoires, le DRSP, qui est un cadre politique et social traduisant la volonté du gouvernement d'œuvrer pour la réalisation des Objectifs du Millénaire, intègre de façon particulière les préoccupations d'égalité et d'équité dans le genre. Par ailleurs,

dans le cadre de la SRP, le PNVRA fournit de plus en plus de services d'encadrement agricole de proximité aux femmes rurales. Il en est de même pour le PNGE qui dans tous ses programmes environnementaux intègre les femmes et la promotion par les femmes de l'utilisation des méthodes protectrices de l'environnement. Quelques initiatives nationales et régionales sont à pied d'œuvre dans le suivi-évaluation de la plateforme d'action de Beijing et sont une potentialité pour la mise en œuvre des réseaux nationaux et régionaux qui assurent l'intégration du genre dans la gestion forestière.

Néanmoins, des facteurs tels que la coutume, la faible représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision, la faible représentativité des femmes dans l'administration forestière, la faible prise en compte des préoccupations des femmes dans la conception et l'implémentation des projets de développement, le faible suivi-évaluation des projets, le faible accès à l'information et à la formation, le faible accès au crédit, etc. influencent considérablement la prise en compte des questions de genre dans les actions de développement. Des synergies entre les ministères en charge de la promotion de la femme, de l'agriculture et du développement, de la recherche scientifique, des forêts et de la faune, et des affaires sociales sont à impulser pour un meilleur suivi de l'évolution sociale, politique et économique de la femme au sein de la société camerounaise.

Par ailleurs, la mise en place d'un système régulier de collecte et d'analyse des données reste capitale pour mieux suivre et évaluer la situation des femmes dans les stratégies et politiques sectorielles.

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|------------|
| AVANT-PROPOS | iii |
| RESUME | iv |
| LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS | vii |
| 1. INTRODUCTION GENERALE | 1 |
| METHODOLOGIE | 1 |
| 2. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE | 4 |
| INFORMATIONS GENERALES SUR LE CAMEROUN | 4 |
| 3. GENRE ET FORESTERIE AU CAMEROUN: ETAT DES LIEUX | 6 |
| DEFINITION DES CONCEPTS | 6 |
| GENRE ET GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES AU CAMEROUN | 7 |
| INITIATIVES GOUVERNEMENTALES EN VUE DE L'INTEGRATION DU GENRE DANS LA GESTION FORESTIERE | 9 |
| ROLES ET RESPONSABILITES DANS LES ACTIVITES FORESTIERES | 13 |
| 4. FACTEURS QUI INFLUENCENT LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES AU CAMEROUN | 20 |
| COUTUME ET AMBIGUÏTE DES LOIS | 20 |
| FAIBLE REPRESENTATIVITE DES FEMMES DANS LES SPHERES DE PRISE DE DECISION | 21 |
| FAIBLE ACCES A L'INFORMATION ET LA FORMATION | 21 |
| FAIBLE SUIVI ET EVALUATION DES PROJETS | 21 |
| DIFFICULTES D'ACCES AUX CREDITS | 21 |
| 5. POTENTIALITES DE MISE EN RESEAU: ACTION DES ONG ET RESEAUX EXISTANTS | 22 |
| ONG ET ASSOCIATIONS FEMININES NATIONALES | 22 |
| RESEAUX EXISTANTS | 23 |
| 6. CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS | 27 |
| CONCLUSION GENERALE | 27 |
| RECOMMANDATIONS | 28 |
| BIBLIOGRAPHIE | 29 |
| ANNEXES | 31 |

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

| | |
|-------------------------|---|
| ACAFEJ | Association camerounaise des femmes juristes |
| ACDI | Agence canadienne de développement international |
| ADCI | Agence de développement et de coopération internationale |
| ADIE | Agence pour le développement des initiatives environnementales |
| ALVF | Association de lutte contre les violences faites aux femmes |
| CAMNAFAW | Cameroon national Association for Family |
| CANADEL | Centre d'accompagnement des nouvelles alternatives de développement local |
| CARPE | Central African Regional Program for the Environment |
| CEFDHAC | Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale |
| CEMAC | Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale |
| CFA | Communauté financière d'Afrique |
| CIPCRE | Centre international pour la promotion de la création |
| CIRAD | Centre international pour la recherche agricole |
| COMIFAC | Conférence des Ministres des forêts d'Afrique centrale |
| CP | Comité de pilotage |
| CPF | Centres de promotion de la femme |
| CRESA Forêt-bois | Centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture forêt-bois |
| CTA | Centre de technologie appropriée |
| ECAM | Enquête camerounaise auprès des ménages |
| FAD | Fond africain de développement |
| FC | Forêts communautaires |
| FIDA | Fonds pour le développement agricole international |
| FIMAC | Fonds d'investissement des microprojets agricoles et communautaires |
| FMI | Fonds monétaire international |
| FORCE | Fédération des organisations rurales pour le Cameroun économique |
| GED | Genre et développement |
| IPPF | Fédération internationale pour la promotion de la planification familiale |
| IRAD | Institut de recherche agronomique et de développement |
| MINAS | Ministère des affaires sociales |
| MINFOF | Ministère de la forêt et de la faune |
| MINJUSTICE | Ministère de la justice |
| MINPLADAT | Ministère de la planification, de la programmation du développement et de l'aménagement du territoire |
| MINPROFF | Ministère de la promotion de la femme et de la famille |
| MINRESI | Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation |
| MINREXT | Ministère des relations extérieures |
| MINSANTE | Ministère de la santé |
| MM | Millimètre |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique |
| OAB | Organisation africaine du bois |
| ODM | Objectifs du Millénaire |
| OF | Organisations féminines |
| OIBT | Organisation internationale des bois tropicaux |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OP | Organisations paysannes |
| ORSTOM | Institut de recherche pour le développement |
| PADC | Programme d'appui au développement communautaire |

| | |
|-----------------|---|
| PIB | Produit intérieur brut |
| PNDRT | Programme national de développement des racines et tubercules |
| PNFVA | Projet national de formation et de vulgarisation agricoles |
| PNGE | Plan national de gestion de l'environnement |
| PNL | Produit forestier non ligneux |
| PNUAD | Plan des Nations Unies pour l'aide au développement |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PPMF | Projet d'appui au programme national de microfinance |
| PPTE | Pays pauvre très endetté |
| PREPAFEN | Projet de réduction de la pauvreté et actions en faveur des femmes dans la Province de l'Extrême-Nord |
| PRGIE | Programme de gestion de l'information environnementale |
| PSFE | Programme sectoriel forêt environnement |
| RAAF | Réseau africain d'action forestière |
| RDC | République démocratique du Congo |
| REPAR | Réseau des parlementaires |
| REPARAC | Renforcement des partenariats dans la recherche agronomique au Cameroun |
| REPOFBAC | Réseau des politiques forestières dans le Bassin du Congo |
| RNIE | Réseau national de l'information environnementale |
| RRIE | Réseau régional de l'information environnementale |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| ZFHC | Zone forestière humide du Cameroun |

1. INTRODUCTION GENERALE

D'après la Charte des Nations Unies sur les droits de l'homme de 1948: « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Malheureusement, dans bon nombre de pays dans le monde, en Afrique en particulier, des préjugés socio-culturels, politiques et économiques entravent de manière significative la participation des femmes aussi bien dans les sphères de prise de décision, la gestion des ressources forestières, l'accès à la terre, l'accès au crédit que dans d'autres services et domaines. Au Cameroun où bon nombre d'initiatives ont pour objectif d'assurer la participation égale de tous dans tous les domaines de la vie, des inégalités et des restrictions réelles sont encore observables à divers niveaux. Les statistiques disponibles révèlent que la situation des femmes comparativement aux hommes, reste précaire. Dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des ressources forestières où elles sont pourtant des actrices réelles qui s'impliquent de manière significative dans les stratégies de gestion durable des forêts et des terres, et contribuent de diverses manières aux stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et la malnutrition, etc.

L'examen du paysage politique camerounais révèle que les femmes, comparées aux hommes, restent sous-représentées malgré leur dynamisme au niveau de la société civile dans les mouvements et les organisations de défense de leurs intérêts. Leurs actions sont parfois occultées faute de données fiables sur leurs situations et actions réelles, et leur faible participation aux processus de prise de décision les met en marge du développement des politiques et stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. Pourtant, elles sont à bien des égards, des piliers incontestables du développement et peuvent contribuer de manière significative à l'attente des objectifs du millénaire par leurs contributions dans la gestion durable et la conservation de la biodiversité.

Pour mieux cerner la contribution des femmes au développement et à la gestion des forêts au Cameroun, cette étude voudrait selon les termes de référence ci-dessous:

- Compiler les informations existantes sur les politiques nationales et intergouvernementales, la législation et le cadre institutionnel en relation avec l'intégration du genre dans la gestion forestière.
- Examiner les structures de genre, les initiatives et responsabilités locales dans les communautés et dans les ménages ruraux forestiers.
- Préparer une base de données des femmes travaillant dans le secteur forestier dans le pays.
- Identifier les questions liées à l'établissement de réseaux pour les femmes dans la foresterie.

Méthodologie

La méthodologie ayant sous-tendu cette étude s'articule autour de deux approches: la revue bibliographique et les interviews.

Revue bibliographique

La compréhension des stratégies et politiques sectorielles de lutte contre la pauvreté tant sur le plan national que sur les plans régional et global, nous a préalablement obligé à examiner toute documentation susceptible d'enrichir nos connaissances sur la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des politiques et projets de développement durable des forêts. Les différents départements ministériels en charge des forêts et de la faune, de la recherche scientifique, de la femme et de la famille, des affaires sociales puis les centres de documentation des organismes de recherche et de développement basés au Cameroun tels que l'UNIFEM, l'ACDI, le PNUD, le FIDA, etc. ont été visités de même que les bibliothèques au sein des formations universitaires étatiques et privées¹.

¹ Université catholique d'Afrique centrale, Université de Yaoundé I et II, Ecole normale d'administration et de magistrature, Ecole Normale, IFORD, CRESA-BOIS (Université de Dschang).

La littérature examinée auprès des représentations des mouvements collectifs et individuels émergents au sein de la société civile (ONG, OP, et OF) et, qui militent pour la défense des droits de la femme et de son insertion dans tous les secteurs de la vie publique nous ont permis d'évaluer l'insert de plus en plus porté sur la condition de la femme et son insertion sociale. Il s'agit à titre d'exemple de l'ACAFEJ, du CIPCRE, de la CAMNAFAW, etc. Pour une meilleure perception des stratégies nationales de gestion forestière et d'équité dans le genre, des entretiens formels et informels ont été réalisés en complément de la revue bibliographique.

Interviews et visites de terrain

Les interviews réalisées au cours des visites de terrain nous ont permis d'examiner avec des représentants d'organisations membres de la société civile telles que les associations et organisations de défense des droits de l'homme, de sauvegarde et de conservation de la biodiversité, des personnes ressources des divers ministères, notamment ceux en charge des forêts et de la faune, de l'agriculture, des affaires sociales, de la femme et de la famille. Cette approche nous a permis de rassembler des éléments d'analyse sur l'intégration du genre dans la mise en application des politiques agricoles et forestières et la conception et la mise en œuvre des projets de développement. Le guide d'entretien ayant servi de base à ces entretiens est joint en annexe de ce document. Les thèmes abordés au cours des entretiens ont porté sur:

- Les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.
- La politique de gestion des forêts camerounaises.
- Les projets de développement.
- L'intégration du genre dans l'implémentation des stratégies, politiques et projets.
- Les freins à l'intégration effective des femmes dans les projets de développement et les stratégies sectorielles.

Echantillon

L'échantillon ayant servi de base à cette étude a été constitué: 1) de personnes occupant des postes de responsabilité dans les divers départements ministériels précédemment évoqués, 2) des responsables travaillant dans les organismes de recherche et de développement, 3) des représentants d'organisations et de mouvements de la société civile au Cameroun, 4) des hommes et femmes quotidiennement impliqués dans les activités agricoles et forestières ou à la quête d'un mieux-être fondé sur l'agriculture, la collecte et la commercialisation des ressources forestières.

Difficultés rencontrées

Toute initiative de recherche s'accompagnant de difficultés, nous relèverons ici quelques blocages rencontrés au cours de notre travail. Il s'agit principalement du manque de données statistiques dans les divers départements ministériels évoqués et à la Direction nationale de la statistique. Ceci étant en partie dû aux diverses mutations structurelles au sein desdits ministères. Nous nous sommes également heurtés à la réticence de certaines personnes ressources identifiées comme membres de notre échantillon.

Manque de données statistiques

Il manque en effet des données statistiques récentes et par sexe et par profession sur la représentativité des femmes dans divers secteurs de la vie publique au Cameroun. Les données existantes sont globales et anciennes, datant pour la plupart du dernier recensement de la population réalisé en 1987 et des enquêtes ECAM. Le système d'archivage au sein des ministères étant essentiellement manuel il n'a pas été facile de collecter des informations sur l'historique du concept genre au Cameroun, sur la contribution des femmes au PIB, sur le temps de travail effectué quotidiennement par secteur d'activité (agriculture, foresterie, etc.), le listing fiable des ONG et institutions ayant pour toile de fond la thématique genre, agriculture et foresterie au Cameroun, etc.

Changement du paysage ministériel

Le paysage ministériel camerounais est assez changeant en termes de dénomination. Depuis l'accession à la magistrature suprême du Président Paul Biya en 1982, bon nombre de départements ministériels ont été créés ou renommés. De nouvelles directions ont vu le jour, avec des sphères de compétences remodelées. Certaines directions ont été transférées d'un ministère à un autre, rendant quelquefois difficile le suivi efficace des dossiers et activités sur une période temporelle donnée. Il est cependant important de noter la difficulté de certains agents de l'Etat (occupant parfois de hautes fonctions) à donner un aperçu du suivi et de la maîtrise de certaines informations liées à la connaissance de leur département ministériel.

Réticence de certains membres de notre échantillon

Nous avons été confronté à la réticence de certaines personnes identifiées comme capables de nous fournir des informations de qualité sur les divers thèmes énumérés dans notre guide d'entretien. Sous l'effet de la méfiance, elles nous ont substitué à des agents de renseignement.

2. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

Informations générales sur le Cameroun

Données physiques: relief et hydrographie

Situé au creux du Golfe de Guinée, le Cameroun est un pays d'Afrique centrale, qui s'étend sur une superficie totale de 475 442 km². Il est limité au nord par le Tchad, au nord-ouest par le Nigéria, à l'est par la République centrafricaine et, au sud par le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale. Il dispose à l'ouest d'une ouverture de 364 km² sur l'océan Atlantique. Le pays se compose de cinq grandes régions naturelles:

- la région côtière, qui est le domaine des plaines et des fleuves;
- le plateau central, où prennent naissance tous les fleuves qui sillonnent le pays. Il est très accidenté et est recouvert par la forêt équatoriale;
- la région montagneuse de l'ouest, qui abrite la plupart des massifs élevés tels que les monts Cameroun, Koupé, Manengouba, et Bamboutos;
- et le nord, qui est une zone de plaine et de savane.

Le Cameroun se distingue par un relief extraordinairement contrasté où alternent hautes et basses terres. Cette complexité du relief explique la diversité climatique du pays qui de manière générale connaît un climat tropical humide dans le sud et sur la côte (3 890 mm/an), avec des pluies abondantes d'avril à novembre, et presque toute l'année dans les régions montagneuses du Sud-Ouest (10 000 mm/an). Vers le nord, le climat a tendance à se rapprocher du type sahélien où la saison sèche dure d'octobre à avril (700 mm/an). Le Nord-Ouest reste semi-aride (380 mm/an) en effet, connaît quatre saisons qui s'alternent et dont la périodicité varie en fonction des régions naturelles sus citées. Il s'agit d'une grande saison des pluies, d'une petite saison des pluies, d'une grande saison sèche et d'une petite saison sèche. Les températures moyennes varient généralement entre le Sud (25°C), le plateau central (21.1 C°) et le Nord (32.2°C).

Démographie

Le Cameroun possède à la fois une grande diversité humaine (Fangs, Peulhs, Bamiléks, Doualas, Ewondos, etc.) et une véritable mosaïque linguistique (200 langues locales identifiées). En 1997, la population camerounaise était estimée à 13,9 millions d'habitants. Sous l'effet conjugué de l'accroissement démographique (2,8%) et de mouvements migratoires (Bikie *et al.*), cette population est aujourd'hui estimée à 16 millions d'habitants (Nasi *et al.*, 2006), pour une densité moyenne de 32,6 habitants par km². Elle reste inégalement répartie, d'où la présence de noyaux de fortes densités rurales (dans les hauts plateaux de l'Ouest et dans la périphérie de Yaoundé) et de zones très faiblement peuplées (Adamaoua, Sud-Est, etc.).

Economie et ressources

L'économie camerounaise est assez diversifiée. Elle repose essentiellement sur l'agriculture et les secteurs forestier et pétrolier (Nasi *et al.*, 2006). Le Cameroun est après la RDC, l'un des pays dont les forêts comptent aujourd'hui parmi les plus riches d'Afrique centrale. Son potentiel forestier national est estimé à plus de 1,5 milliard de m³ abritant des espèces ligneuses exploitables suivant les normes en vigueur sur le marché international (Nasi *et al.*, 2006). Dans ce potentiel, il faut compter la diversité de produits forestiers non ligneux qui assurent des fonctions de subsistances et servent de sources alternatives de revenus pour une frange assez importante des populations rurales et urbaines. Le secteur forestier représente plus de 10% du PIB, emploie une proportion importante de la population active et contribue à environ 30% du total des exportations (Wunder, 2003 cité par Nasi *et al.*, 2006). L'agriculture représente 42% du PIB et emploie 60% de la population active.

² L'une des densités les plus élevées de la sous-région après la Guinée équatoriale (Nasi *et al.*, 2006).

Autres potentialités

L'ouverture du Cameroun sur l'océan Atlantique fait de ce pays, la tête de proue de la zone CEMAC, dont il représente 42,6% du PIB. Le Cameroun est un exportateur important dans la zone CEMAC. Ses flux en direction des pays membre de la CEMAC représentent 5,4% des échanges commerciaux camerounais. La priorité va actuellement à la négociation d'un nouveau programme avec le FMI, après le report en août 2004 du point d'achèvement de l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés), qui vise à réorienter les fonds issus de la remise de dette vers le financement de projets de développement. Les missions FMI et Banque mondiale au Cameroun durant l'été 2005 maintiennent, sous réserve d'une poursuite du train de réformes structurelles par les autorités conforme aux attentes, l'objectif temporel du premier trimestre 2006 pour l'atteinte du point d'achèvement et ont posé les bases de l'adoption d'un programme FRPC.

L'agriculture et la forêt sont des secteurs clé de l'économie nationale. Ce secteur emploie plus de 60% de la population active et représente 42% du produit intérieur brut (PIB). Cette importance justifie la relance de la recherche agronomique en cours qui concerne en particulier le cacao, le café, le coton, la banane et l'hévéa.

Dans le domaine de l'industrie, le Cameroun excelle dans le domaine de la transformation, notamment dans l'agro-industrie (huile de palme, sucre, tourteaux de palmistes et coton, etc.). Parmi les industries de transformation, on peut également citer la production d'aluminium à Edéa, le raffinage du pétrole à Limbe et la production de cotonnades dans le nord du pays, etc.

3. GENRE ET FORESTERIE AU CAMEROUN: ETAT DES LIEUX

Les activités de subsistance des ménages sont accomplies de façon spontanée ou dans le cadre de programmes et projets de développement. La loi forestière qui s'arrime à un certain nombre de conventions régionales et internationales est le cadre réglementaire dans lequel se déploient les actions individuelles et communautaires, ainsi que les divers acteurs impliqués dans la gestion forestière. L'analyse des statistiques et de la situation des femmes dans la foresterie et la gestion forestière instruit suffisamment sur la nécessité que l'Etat et la Coopération bilatérale ont à assurer une intégration réelle de l'approche genre dans le développement et de veiller à l'équilibre et l'équité dans la distribution des rôles et responsabilités, le partage des bénéfices et l'accès aux sphères de prise de décision pour les femmes.

Définition des concepts

Genre

De l'anglais « gender », le « genre » est une construction sociale basée sur la différence biologique entre l'homme et la femme. C'est une différenciation autour de laquelle un groupe social construit sa perception des droits et devoirs, des rôles et responsabilités assignés à chaque sexe dans les processus productifs et/ou non productifs de l'organisation sociale. Le genre est donc une construction sociale basée sur la différence de sexe et autour de laquelle se bâtissent les rapports et se définissent les rôles et responsabilités. L'assignation de ces rôles étant fortement et fondamentalement conditionnée par des facteurs sociologiques, politiques, culturels, historiques, économiques et géographiques (Demanou, 2005). L'approche reconnaît la participation effective des deux sexes dans toutes les activités de l'échange social. L'équité est assurée lorsque cette participation repose sur des principes égalitaires. L'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes est un processus à la fois technique et politique qui demande une mutation au niveau de la culture des organisations et des modes de pensée mais aussi des buts, des structures et des allocations des ressources.

Les études sur le genre, en tant qu'approche analytique (Banque mondiale, 1995), considèrent que les activités, les sources et les bénéfices sont inégalement distribués dans les institutions sociales y compris la famille, l'Etat et ses services publics.

Les premières analyses dans le domaine du genre ne prenaient en compte la répartition des rôles qu'à l'intérieur de la cellule familiale (Endobo, 2001), mais il s'est vite avéré nécessaire de prendre en considération ces relations dans un cadre plus général tel que celui des institutions étatiques, des communautés locales, des biens et productions de l'Etat.

Foresterie

La foresterie désigne des activités d'aménagement et d'exploitation des forêts. Il s'agit de l'agriculture (cultures vivrières et cultures de rente), de l'exploitation du bois d'œuvre, de la collecte et la transformation des produits forestiers non ligneux, de la collecte, la fabrication et la commercialisation des produits dérivant d'arbres, ou résultant des activités de chasse et de pêche, qui contribuent pour une part importante à l'alimentation des ménages riverains, à l'agroforesterie, l'horticulture, la sylviculture, etc.

La foresterie renvoie à toutes les activités d'aménagement émanant non seulement des communautés, mais aussi des politiques nationales, régionales et internationales et qui ont un impact sur les ressources forestières.

Genre et gestion des ressources forestières au Cameroun

Analyse du cadre réglementaire et institutionnel

Le Cameroun est fortement attaché au respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de leurs ressources. A cet effet, plusieurs textes et lois réglementant la participation des femmes et des hommes dans la gestion des affaires publiques ont été adoptés. En matière de genre et gestion des ressources forestières, nous pouvons retenir par ordre hiérarchique et sans prétention d'exhaustivité: la Constitution du 2 juin 1972, ratifiée par la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996, l'ordonnance n° 81-02 du 26 juin 1981 portant organisation de l'état civil (et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques), la loi n° 92/07 du 14 août 1992 portant code du travail et enfin la loi forestière n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts et de la faune.

Constitution et Code du travail

La Constitution du 2 juin 1972, ratifiée par la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996, ne se réfère pas directement à l'intégration du genre dans la gestion des ressources forestières, cependant, dans son préambule, elle garantit à tous les citoyens et résidents (sans distinction de sexe ou de race) le respect des droits, la protection des personnes et de leurs biens et leur honneur. Ces droits s'arriment aux libertés fondamentales inscrites dans la déclaration universelle des droits de l'homme, la charte des Nations Unies, la charte africaine des droits de l'homme et des peuples et toutes les conventions internationales ratifiées³.

La loi n° 92/07 du 14 août 1992 portant code du travail vise à éviter la ségrégation professionnelle selon le sexe afin que les hommes et les femmes partagent dans une large mesure les mêmes compétences et reçoivent une rémunération non discriminatoire.

L'ordonnance n° 81-02 du 29 juin 1981

L'ordonnance n° 81-02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil au Cameroun, reprend les dispositions du Code civil, notamment en ses articles 212, 213, et 214. Il réglemente le mariage et la vie entre époux au sein des ménages. L'analyse de certaines dispositions de cette loi permet de dire qu'elle favorise la subordination de la femme à l'homme. Dans les articles 212, 213 et 214, l'homme est le chef de ménage et, l'article 74 du registre du statut civil de l'ordonnance prévoit « que le mari peut contester l'exercice d'une profession dans l'intérêt du mariage et des enfants. Sur cette base, la femme subit parfois des comportements discriminatoires non seulement dans le cadre du mariage, mais aussi dans la gestion des biens du ménage. Le versement de la dot également reconnu dans cette ordonnance, cesse d'être symbolique dans la pratique et semble à plus d'un titre assujettir la femme qui dans certains cas est assimilée à « un bien » appartenant à l'homme et « gérable » au même titre que les terres et l'héritage. Cette ordonnance est en cours de révision et donnera lieu au nouveau code de la famille du Cameroun.

L'ordonnance n° 81-02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil au Cameroun et la loi n° 92/07 du 14 août 1992 portant code du travail ont été retenus dans cette analyse parce qu'ils régissent respectivement le mariage et l'emploi sans s'intéresser aux cas spécifiques des femmes du monde rural, urbain, du secteur informel ou agricole, etc.

³ La Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale (21 décembre 1965). Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (16 décembre 1966), le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (16 décembre 1966), la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (18 décembre 1979).

Loi forestière n° 94/01 du 20 janvier 1994

La loi forestière portant régime des forêts au Cameroun est une nouvelle législation forestière qui a été promulguée au Cameroun, à travers la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994. Dans son ensemble, elle porte sur le régime des forêts, de la faune et des pêches. Cette loi a été suivie d'un décret d'application en août 1995, et a été adoptée en novembre 1995. En favorisant les forêts communautaires, elle inaugure théoriquement l'implication des populations dans la gestion des ressources forestières et est une matérialisation de l'ouverture sur les acteurs de base. Elle est porteuse de nouvelles perspectives dans la cogestion des espaces forestiers.

L'objectif général de cette politique forestière est de pérenniser et de développer les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts dans le cadre d'une gestion intégrée qui assure de façon soutenue et durable la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers. Elle se résume en cinq objectifs spécifiques définis ainsi:

- Elle vise à assurer la protection du patrimoine forestier et à participer à la sauvegarde de l'environnement et à la préservation de la biodiversité.
- Elle voudrait améliorer la participation des populations locales dans la conservation et la gestion des forêts afin que celles-ci contribuent à élever leur niveau de vie.
- Elle voudrait mettre en valeur les ressources forestières en vue d'augmenter la part de la production forestière dans le PIB tout en conservant le potentiel productif des ressources.
- Elle voudrait assurer le renouvellement des ressources par la régénération et le reboisement en vue de pérenniser le potentiel.
- Elle voudrait dynamiser le secteur forestier en mettant en place un système institutionnel efficace et en faisant participer tous les intervenants à la gestion du secteur.

Dans la pratique, l'accès aux ressources s'opère généralement sous deux régimes: le régime d'accès libre et le système d'accès contrôlé (Tsagué, 1995; Tchatat, 1999; Ngwasiri *et al.*, 2002). Le premier régime est l'expression du droit traditionnel d'usage dans lequel l'héritage se transmet de père en fils et diffère selon les groupes ethniques (Ashley et Mbile, 2005). L'héritage essentiellement constitué d'espaces agricoles reste une notion fortement problématique étant donné que toutes les terres inoccupées ou sans titres fonciers appartiennent à l'Etat. Le second régime d'accès aux ressources forestières s'exerce sous l'égide de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 qui reconnaît le droit aux populations riveraines de récolter librement (dans les forêts permanentes ou non permanentes) certains produits forestiers exclusivement pour des besoins de subsistance. Cette loi qui favorise le développement et la gestion communautaire des ressources vise à appuyer les communautés de manière générale, leurs capacités de production, la plantation d'arbres forestiers et agroforestiers, et la protection des écosystèmes. A cet effet, le Ministère en charge des forêts et de la faune veille à ce que les communautés soient formées pour élaborer des plans de gestion simples et pour les mettre en œuvre. Cependant, la prise en compte du genre reste induite et cette loi n'énonce pas clairement les rôles, responsabilités, droits et devoirs des hommes et des femmes.

Conclusion partielle

De manière générale, qu'il s'agisse de la Constitution, de la loi forestière, du Code civil ou Code pénal, les textes et articles sont formulés de façon impersonnelle. Ils restent vagues concernant les femmes et ne se prononcent pas clairement sur leurs droits et devoirs. La législation actuelle de protection de la famille a un caractère extraverti. L'ordonnance de 1981 qui définit le code de la famille en vigueur aujourd'hui « n'est qu'une pâle copie du Code civil de Napoléon de 1804 » (MINPROFF, 2006). C'est la raison pour laquelle, le Cameroun à travers le Ministère de la promotion de la femme et de la famille s'est engagé dans l'élaboration du Code de la femme. Cependant, les changements ne sont pas de nature à impulser une dynamique d'intégration des questions de genre dans la gestion des forêts au Cameroun. Les pesanteurs socio-culturelles reproduites par les communautés et les processus de socialisation pèsent sur la femme et la relèguent toujours dans des rôles secondaires quelques soient les efforts consentis par cette dernière.

L'intégration du genre dans les projets de développement dans le domaine de l'agriculture et de la gestion forestière s'est par ailleurs opéré à travers des initiatives gouvernementales et l'appui des agences de développement et de coopération internationale.

Initiatives gouvernementales en vue de l'intégration du genre dans la gestion forestière

Depuis 1995⁴, les préoccupations des femmes sont de mieux en mieux prises en compte dans les grandes réformes. La constitution du Cameroun du 2 juin 1972 révisée par la loi du 18 janvier 1996, fait de l'égalité des sexes un des principes moteurs régissant le fonctionnement des institutions. Un Observatoire national de la femme a été créé à partir du décret n° 97/068 du 4 mai 1998 portant organisation du Ministère de la condition féminine, chargé de suivre l'évolution de la situation de la femme au Cameroun. Le projet de texte portant organisation et fonctionnement de l'Observatoire a été élaboré mais n'est pas encore opérationnel. Il en est de même du Code de la famille initié en 2001 par le Ministère des affaires sociales et qui est encore en cours d'élaboration. Il voudrait redéfinir les régimes matrimoniaux et leurs incidences juridiques, régler la question du veuvage, de la tutelle parentale vis-à-vis des enfants et de la dot qui assujettit la femme. Les objectifs du Code s'adaptent aux sensibilités ethniques, culturelles et religieuses du pays.

En 2000, des textes portant organisation et fonctionnement des Centres de promotion de la femme (CPF) et des Centres de technologies appropriées (CTA⁵) en faveur des femmes ont été signés. Ces centres, unités techniques spécialisées du Ministère de la condition féminine, ont pour principale mission l'éducation civique, morale et intellectuelle de la femme et de la jeune fille. On dénombre à ce jour 31 CPF et 1 CTA opérationnels.

En effet, les questions relatives à la condition de la femme sont à la fois du ressort du Ministère des affaires sociales (MINAS) et du Ministère de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF). Le MINPROFF, en plus de son Secrétariat général, est doté d'une Inspection générale, de Directions techniques spécialisées et de Services extérieurs implantés dans les provinces, les départements, les arrondissements qui couvrent les activités du ministère sur l'ensemble du territoire. Les animatrices rurales qui se déploient jusque dans les régions les plus enclavées du pays, ont pour rôle d'encadrer et d'orienter les groupes de femmes à la base dans leurs activités, la plupart du temps agricoles et forestières. Des points focaux chargés de représenter le Ministère de la condition féminine dans certains ministères pour une approche transversale de ses activités, ont été créés.

Le Ministère de la condition féminine, devenu Ministère de la femme et de la famille depuis 2006, travaille également avec les associations de promotion féminine et leur donne la possibilité de signer des conventions de partenariat avec lui. Par ailleurs, le Ministère de la condition féminine, dans le cadre de la promotion socioéconomique de la femme, mène des actions d'appui à la micro-entreprise féminine, de promotion de l'emploi et de renforcement des capacités des femmes.

Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP)

Le gouvernement a souligné sa détermination à jouer un rôle plus actif pour améliorer la sécurité alimentaire des populations tout en renforçant les systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaires en collaboration avec l'Etat, les organisations de la société civile et les partenaires. Le DRSP est un cadre politique et social qui traduit la volonté gouvernementale d'œuvrer pour la réalisation des Objectifs du millénaire. Il s'articule autour d'un ensemble de stratégies macroéconomiques et sectorielles visant à accélérer la croissance et à réduire la pauvreté. Ce document comporte sept axes principaux parmi lesquels le renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit

⁴ Quatrième conférence mondiale sur les femmes (Beijing).

⁵ Les centres de promotion de la femme ont été créés pour l'encadrement de proximité et la formation aux petits métiers, pour l'éducation non formelle de la femme et de la jeune fille un Centre de technologie appropriée qui a pour mission de réduire la pénibilité du travail des femmes et de vulgariser les technologies appropriées.

économique⁶. Cet axe intègre de façon particulière les préoccupations d'égalité et d'équité dans le genre. Et l'objectif retenu dans ce dernier axe va dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des femmes à travers:

- le renforcement du pouvoir économique des femmes avec un accent particulier sur les femmes rurales;
- l'élimination des disparités de genre dans la scolarisation de la jeune fille;
- la facilitation de l'accès des femmes en âge de procréer et des adolescentes aux services de santé, de reproduction et à l'information;
- la promotion des technologies appropriées pour l'allègement du travail des femmes;
- le renforcement de l'accès des femmes au crédit et aux facteurs de production;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Dans le cadre de la SRP (Stratégie de réduction de la pauvreté), les programmes et projets suivants ont été mis en place: Programme national de gouvernance où les aspects de gouvernance économique tiennent compte de la pauvreté de la femme; le Programme national de vulgarisation et de recherche agricole (PNVRA) qui fournit des services d'encadrement agricole de proximité aux femmes rurales. Dans le but de promouvoir un développement intégré des zones rurales et de faire accéder les populations rurales aux ressources d'informations découlant de l'innovation technologique, un projet d'installation de télécentres communautaires a aussi été mis en place. Ce projet a pour vocation de dispenser des services technologiques d'information et de communication pour améliorer la qualité de vie des populations, créer des activités génératrices d'emplois et de revenus et lutter contre l'exode rural.

Programme sectoriel forêt/environnement (PSFE)

Le PSFE est un programme du gouvernement camerounais, ouvert au financement de tous les bailleurs de fonds ainsi qu'aux contributions de la société civile et des ONG. Il vise la mise en place d'un cadre cohérent pour toutes les interventions qui concourent à la réalisation des objectifs de la politique forestière et faunique du pays. Le PSFE devrait avoir pour rôle d'assurer un bon suivi et contrôle efficace des actions forestières et environnementales en imprimant une dynamique d'ensemble aux efforts isolés que représentent les projets, et en veillant à ce que ces projets cadrent avec les objectifs de développement du pays. Les bailleurs internationaux qui appuient le Programme sectoriel forêts-environnement du Cameroun (PSFE) ont signé un Code de conduite visant à harmoniser leurs interventions dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme.

Plan national de gestion de l'environnement (PNGE)

Le PNGE a été créé en 1996 par le gouvernement camerounais pour pallier aux conséquences néfastes de la croissance démographique et de l'exode rural sur les villes et les espaces forestiers. Plusieurs projets visant une meilleure compréhension des problèmes environnementaux et leur impact social sont en cours. Il s'agit du projet changement climatique, du projet couche d'ozone, du projet sur les larges écosystèmes marins du Golfe de Guinée, du projet de lutte contre la désertification en zone soudano-sahélienne, etc. Dans tous ces projets, le PNGE comporte un volet « Femmes dans les programmes environnementaux » dont l'objectif est l'intégration des femmes dans les programmes environnementaux et la promotion par les femmes de l'utilisation de méthodes protectrices de l'environnement.

Agences de développement et de coopération internationale (ADCI)

Plusieurs ADCI appuient la lutte contre les discriminations faites aux femmes et une meilleure prise en compte de leurs préoccupations dans les projets de développement.

Les Nations Unies

Les Nations Unies ont élaboré en 2002 un plan cadre dit Plan des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Ce plan vise à mettre en évidence le rôle des Nations Unies pour

⁶ Axe 6.

atteindre les ODM. Il vise en priorité la réduction de la pauvreté, la faim, des maladies endémiques, de la mortalité infantile et périnatale et le renforcement des droits des femmes ainsi qu'un accès égalitaire à l'éducation, l'information et l'emploi. Le PNUD à travers le « Programme global pour l'avancement des femmes et l'égalité des genres » ou encore « Programme genre », apporte une assistance au gouvernement dans ce domaine de promotion des femmes. Ce programme s'articule autour de trois axes stratégiques d'intervention: a) l'appui institutionnel qui englobe l'essentiel des activités qui visent à préparer un environnement favorable à l'égalité des sexes et à la participation accrue des femmes aux prises de décision; b) le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles avec pour ambition d'aider les bénéficiaires à acquérir des modes de gestion efficace, des ressources humaines et financières ainsi que des approches et outils appropriés à la réalisation du développement humain durable; c) et le développement d'activités à effet démonstratif, ciblées à la base et dont l'impact est visible à court terme (les radios rurales, les microcrédits, etc.).

Depuis 2004, les résultats suivants sont observés: le PNUD a financé 240 microprojets des femmes. Des microcrédits ont été octroyés aux femmes des provinces pilote de l'Adamaoua, du Littoral, du Nord-Ouest et de l'Ouest. Dans le cadre du PREPAFEN, le PNUD et la BAD ont mis à la disposition des populations pauvres, les femmes notamment, des microinfrastructures communautaires pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. Les femmes des zones rurales ont suivi des formations en agro-alimentaire, en élevage de la volaille et des petits ruminants, etc. Des journées d'échanges ont été organisées avec les femmes revendeuses du secteur informel sur les marchés Mbalmayo et Kumba de Yaoundé. Elles ont été formées aux techniques de gestion des microprojets générateurs de revenus et sur les relations avec l'environnement fiscal et réglementaire. Toujours sur le plan éducationnel, l'UNICEF a contribué à augmenter le taux de scolarisation des filles de 8% entre 1997 et 1998 à travers l'initiative en faveur de l'éducation des filles africaines. Au cours de cette période, le taux d'abandon scolaire chez les filles est passé de 9 à 6%.

Fond pour le développement agricole international (FIDA)

Le FIDA intervient dans le domaine de l'agriculture à travers le Projet d'appui au Programme national de microfinance (PPMF), le Programme d'appui au développement communautaire (PADC), et le Programme national de développement des racines et tubercules (PNDR). Le PPMF a été mis en place en 2000 et œuvre à la facilitation de l'accès à la microfinance. Cette initiative vise prioritairement les opérateurs économiques du secteur informel et les couches défavorisées parmi lesquelles les femmes. Le PADC quant à lui concerne les microinfrastructures communautaires. C'est un appui aux activités génératrices de revenus et au renforcement des capacités. Le FIDA soutient également la recherche agricole et forestière à travers des financements à court terme.

Agence canadienne pour le développement international (ACDI)

L'ACDI permet aux femmes de mener des activités génératrices de revenus à travers le Projet « Microprojets productifs en faveur des femmes du Cameroun ». Ce projet a permis la mise en place de trois coopératives d'épargne et de crédit et, depuis 1998, près de 8 000 femmes ont bénéficié de prêts d'un montant cumulé de 5 milliards de francs CFA. A travers le Fond GED également, l'ACDI vise à appuyer les priorités du Cameroun en matière d'égalité de genre, comme cela est défini dans la SRP, à travers la promotion d'une participation équitable, efficace et accrue des femmes camerounaises au développement durable de leur pays. A cet effet, des appuis sous formes de contributions financières et des conseils techniques sont mis à la disposition des groupes de femmes et des projets communautaires pour la réalisation de toute une gamme d'activités (sensibilisation, éducation, formation, mise en réseau, élaboration de politiques, réalisation d'action de plaidoyer, création et diffusion d'outils d'information sur différents aspects de la problématique d'égalité entre les sexes).

La coopération française à travers le Projet de renforcement des partenariats dans la recherche agronomique au Cameroun (REPARAC)

Le projet REPARAC a été élaboré à l'initiative du Gouvernement de la République du Cameroun et financé par la République française sur une durée de 36 mois (2005-2008) dans le but d'améliorer l'efficacité du dispositif de recherche agronomique en développant de nouvelles formes de partenariats devant déboucher sur des propositions simples et appliquées aux préoccupations des producteurs. Le projet REPARAC s'inscrit dans la dynamique de consolidation des structures et du fonctionnement du nouvel Institut de la recherche agricole pour le développement (IRAD), à travers l'élaboration de partenariats entre les acteurs de la recherche agricole nationale et internationale. La mise en œuvre du projet REPARAC relève de la responsabilité commune du Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MINRESI) et du Ministère français des affaires étrangères (MAE) qui en assurent le contrôle et l'évaluation. Mais la maîtrise d'ouvrage du projet REPARAC est déléguée au Comité de pilotage (CP). La zone d'intervention du projet REPARAC couvre la partie « Grand Sud » du Cameroun (provinces du Centre, de l'Est, du Littoral, de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Sud et du Sud-Ouest), soit 71% du territoire national. Elle est caractérisée par une grande diversité de systèmes de productions agricoles qui reposent essentiellement sur une agriculture familiale. Cette agriculture paysanne contribue pour 40% aux produits agricoles d'exportation, fournit 72% des produits vivriers et occupent environ 60% des actifs agricoles. Ces agrosystèmes contribueront davantage au développement du secteur rural et à la réduction de la pauvreté, par une meilleure implication de la recherche agronomique.

Le projet REPARAC vise à renforcer la recherche agronomique publique au Cameroun, dont l'Institut de recherche agronomique pour le développement (IRAD) est le principal acteur. Il a également pour objectif de construire des partenariats entre les acteurs de la recherche scientifique nationale et internationale (IRAD, universités camerounaises, CIRAD) pour la définition de systèmes de production durables et diversifiés à base de cultures pérennes d'exportation (café, cacao, hévéa...) et de cultures vivrières marchandes (tubercules, maraîchage, plantain,...). Il appuiera, notamment, les travaux de recherche scientifique effectués dans le cadre du pôle de recherche en partenariat sur les agricultures familiales du sud du Cameroun animé par l'IRAD et le CIRAD. Pour soutenir la recherche agricole dans cet effort, le projet REPARAC comprend trois composantes:

- la Composante sur l'appui à la gestion de la recherche agronomique;
- la Composante sur la réalisation des activités de recherche;
- la Composante sur le management et l'évaluation du projet.

Les résultats attendus du projet sont:

- des accords-cadres signés entre l'IRAD et les institutions nationales et internationales impliquées dans la recherche agronomique;
- une douzaine de projets de recherche multidisciplinaires et inter-institutionnels développés en milieu réel;
- des fiches techniques multiples et variées mises à la disposition des structures de vulgarisation et des producteurs;
- la valorisation des innovations de la recherche agronomique existantes;
- la mise en place d'un conseil de gestion aux exploitations agricoles familiales.

Programme régional de l'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE)

Financé par l'Agence américaine pour le développement international (USAID), le CARPE est une initiative qui regroupe six pays du Bassin du Congo (Cameroun, Congo Brazzaville, RDC, Gabon, Guinée équatoriale, et la RCA). Son but est de réduire le rythme de destruction des forêts tropicales dans le bassin du Congo. Au Cameroun, à travers son programme de microfinancement des projets, le CARPE a appuyé les initiatives locales contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre la pauvreté. A ce jour, plusieurs ONG et réseaux nationaux et régionaux ont bénéficié de l'appui du CARPE.

Conclusion partielle

La question de l'intégration du genre dans les initiatives nationales et régionales, dans le développement des projets et même dans leur implémentation ne sont pas spécifiquement abordés, mais néanmoins induits car ils visent un renforcement des capacités des communautés et de tous les acteurs impliqués dans la recherche agricole, la gestion durable et la conservation des ressources forestières au Cameroun.

Rôles et responsabilités dans les activités forestières

La contribution des femmes et des hommes peut s'appréhender à deux niveaux. Le premier niveau est celui des actions de terrains et qui font partie du quotidien des populations dépendant des forêts. Le second niveau est celui de la participation dans les sphères de prise de décision tant au niveau local qu'au niveau national.

Activités forestières

L'agriculture vivrière et de rente, la chasse et la pêche, l'exploitation des grumes, et l'exploitation des PFNL, la collecte du bois et du rotin sont les principales activités dans lesquelles les hommes et les femmes s'impliquent quotidiennement pour s'assurer un revenu, un emploi et/ou des moyens de subsistance.

Agriculture vivrière et rente

L'agriculture vivrière est la principale activité des populations rurales vivant en zone forestière. Elle concerne les plantes à tubercules (manioc, patate douce, taro, macabo), les céréales, les oléagineux (arachide, soja, maïs, sésame, pistache, etc.), les légumineuses, le plantain, la banane douce, les cultures fruitières, etc. L'agriculture vivrière occupe 65% des superficies cultivées et se pratique essentiellement dans les jachères et les jardins agroforestiers (FAD, 2007). Les résultats d'une enquête menée au Cameroun par l'UNICEF révèlent que les femmes accomplissent plus de 75% des travaux agricoles bien que n'étant propriétaires que de moins de 10% des terres. Lors de la préparation des champs en effet, les hommes abattent et les femmes assurent le brûlis, le nettoyage des parcelles et la culture des vivres. Chez les fangs du Sud du Cameroun, une femme cultive annuellement 0,52 à 1 ha pour nourrir une famille (Dounias, 1992; Santoir, 1992). Et, dans les ménages polygynes où les terres sont généralement plus grandes, les coépouses exploitent des terrains mitoyens appartenant à la famille. La femme camerounaise joue un rôle de premier plan dans l'agriculture et dans la sécurité alimentaire. Leur contribution aux travaux agricoles est importante et parfois même supérieure à celle des hommes. Les femmes constituent 56,3% de la main d'œuvre agricole au Cameroun (ORSTOM-CEI, 1985), et contribuent pour 60% à la production alimentaire nationale (NEPAD-PDDA, 2004). Le tableau suivant illustre les superficies moyennes cultivées annuellement par les femmes dans certaines régions de la ZFHC.

L'agriculture de rente a été introduite au Cameroun pendant la période coloniale. Elle y a été développée et est très répandue dans le monde rural. Selon les régions, le climat et la pluviométrie des parcelles de cacao, café, coton, le palmier à huile, l'hévéa et bien d'autres cultures sont cultivées par les hommes et leurs fournissent l'essentiel des revenus monétaires (FAD, 2007; Bikié *et al.* 2000). Bien que n'ayant pas les mêmes facilités que l'homme quant à l'accès à la terre et aux services de vulgarisation, les femmes ont une charge de travail particulièrement lourde et doivent contribuer aux dépenses du ménage en utilisant les revenus tirés du commerce des produits agricoles.

Tableau 1: Superficies cultivées annuellement par les femmes rurales en zone forestière

| Ethnies | Taille des villages (ha) | Superficie par femme /an | Sources |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Fang | 70 à 700 | 0.5 ha | Alexandre et Binet, 1958 |
| Bulu | 150 | 0.7 ha | Santoir, 1992 |
| Mvae | 50 à 100 | 1 ha | Dounias, 1992 |

Source: Santoir, 1992.

Chasse et pêche

La chasse et la pêche sont des sources indéniables de protéines pour les ménages pauvres. Au Cameroun, la capture d'animaux de brousse à des fins nutritionnelles ou symboliques est une pratique fort répandue en zone forestière humide (Bikoue *et al.*, 2007). La viande de brousse est essentiellement obtenue par la chasse au fusil ou par piégeage. La chasse est une activité qui requiert des prédispositions pour l'exercer efficacement. L'accès à la profession se fait par cooptation ou par transmission de père en fils (Atoukam *et al.*, 2002). La chasse est donc une activité essentiellement masculine, réservée aux seuls initiés et aux professionnels. On distingue deux types de chasse. La chasse de subsistance et la chasse commerciale. La première se pratique tout au long de l'année par des chasseurs professionnels et amateurs pour subvenir aux besoins en protéines du ménage. Elle se déroule dans les jachères, les aires protégées et les plantations. La chasse commerciale par contre, approvisionne les marchés de viande de brousse et est soumise à une réglementation de plus en plus contraignante. La chasse commerciale s'est répandue au Cameroun avec l'inauguration du chemin de fer en 1975. Les animaux tués sont collectés et vendus frais ou fumés. C'est à ce niveau qu'interviennent les femmes encore appelées «Buyam sellam»⁷. Leur âge varie entre 25 et 50 ans (Atoukam *et al.*, 2002). Faute de pouvoir chasser, les femmes jouent un rôle très important dans le transport du gibier tué, et sont parfois amenées à fournir des munitions aux jeunes chasseurs qui en retour leur livrent le gibier.

La commercialisation directe et/ou le fumage du gibier et du poisson constituent une source de revenus qui permet aux femmes de subvenir à leurs besoins et à ceux de toute leur famille (Ngo Nsom, 1996). La chasse et la pêche sont du domaine de compétence du Ministère de l'élevage et des pêches du Cameroun. Il n'existe toujours pas de réglementation spécifique à l'implication du genre dans les activités de pêche et de chasse artisanale au Cameroun et dans lesquelles les femmes sont pourtant très impliquées, surtout en zones rurales où les cours d'eaux sont riches en poissons. Très peu de données existent sur l'implication réelle des femmes et des hommes dans les activités de pêche et de chasses artisanales ou industrielles.

Exploitation des grumes

L'exploitation des grumes est une activité très répandue au Cameroun, surtout en zone forestière où sont installées des entreprises forestières françaises et italiennes. Ces entreprises emploient des hommes et des femmes dans la coupe et la transformation du bois. A côté de ces entreprises forestières, l'exploitation artisanale des Sapelli, Bubinga, Iroko et Moabi est avant tout pratiquée par les hommes avec des tronçonneuses. L'abattage de ces grumes à des fins commerciales est à l'origine des conflits au sein des ménages et entre les acteurs. En effet, certaines espèces comme le Moabi et le Sapelli, généralement protégées, respectivement pour leurs fruits et les chenilles, sont abattus par les hommes en quête d'un revenu. Ces hommes collaborent avec les exploitants forestiers à qui ils vendent les espèces citées plus haut. Les grumes abattues de façon artisanale sont écoulées dans des parcs à bois urbains. Ces parcs sont exclusivement gérés par les hommes, principaux vendeurs de planches débitées dans les villes de Yaoundé, Douala, Mbalmayo et Ebolowa.

Petit élevage et gestion de l'eau

Dans toutes les régions du Cameroun, les ménages élèvent du petit bétail (volaille, chèvres, moutons, porcs, etc.). En zone forestière, cet élevage est essentiellement pratiqué par les femmes et les enfants, tandis que dans les zones de forêts sèches, ce sont les hommes qui s'en occupent. En ce qui concerne la gestion de l'eau, 40% de la population rurale a accès à l'eau potable (Ministère des mines, de l'eau et de l'énergie). Toutefois, en raison de la crise financière, plus de 40% du réseau d'adduction d'eau n'est pas opérationnel dans certaines zones de la province de l'Extrême-Nord, obligeant les femmes à parcourir de longues distances pour s'approvisionner en eau.

⁷ Terme couramment utilisé dans le jargon commercial camerounais pour désigner les « acheteuses-revendeuses » de vivres.



Femmes préparant les produits récoltés dans la forêt pour la vente

Création des jardins de case

Pour atténuer l'impact des méthodes irrationnelles de récolte et commercialisation des PFNL, les femmes ont tendance à cultiver les espèces les plus commercialisées telles que le *Gnetum spp.*, l'*Irvingia spp.* et le *Ricinodendron heudelotii*. De manière traditionnelle, elles procèdent à la multiplication végétative pour créer des exploitations individuelles ou communautaires de produits forestiers non ligneux (Shiembo, 1999). C'est le cas, à titre d'exemple, des pépinières d'*Irvingia spp.* et de *Ricinodendron heudelotii*, et des champs communautaires de *Gnetum spp.*, mis sur pied par les femmes à base de sauvageons recueillis dans la forêt d'Evodoula (ADIE, 2004). Une étude réalisée par le CIFOR dans 54 villages de la ZFHC a révélé que sur 648 ménages, la distance parcourue en 1997 par rapport à 1985 était devenue plus longue pour 20,4% des ménages. Créer des jardins de case et des champs communautaires de PFNL permet d'assurer la disponibilité et la survie de la ressource, des revenus aux générations futures, et diminue les distances à parcourir.



Femme collectant des PFNL dans la forêt

Collecte et commercialisation des PFNL

La collecte et la commercialisation des PFNL est une activité qui se développe depuis la fin des années 80. Avec la chute des cours des matières premières vers la fin des années 80, la dévaluation du FCFA survenue vers la fin des années 90, dans un contexte de crise économique accentué, l'intérêt envers les PFNL s'est accru (Bikié *et al.*, 2000). Aujourd'hui, plusieurs ménages en dépendent pour s'assurer une alimentation saine et diversifiée, un revenu et un niveau de vie acceptables. Pour les ruraux dont les cultures du cacao, du café et de l'hévéa représentaient des sources par excellence de revenus, les PFNL sont devenus une source additionnelle et importante de revenus.

L'exploitation des PFNL est étroitement liée aux rôles et responsabilités des différents membres du ménage. Les femmes, parce qu'elles ont la responsabilité de nourrir la famille, sont naturellement les plus impliquées dans la collecte des ressources végétales telles que les herbacées et les fruits.

Au Cameroun, les femmes et les enfants sont des acteurs majeurs dans la collecte et la transformation des amandes d'*Irvingia spp.* et des graines de *Ricinodendron heudelotii*. Les femmes sont également celles qui maîtrisent le mieux les techniques d'extraction de l'huile de moabi. D'après Ndoye *et al.* (1998), plus de 90% des commerçants de PFNL des marchés de la ZFHC sont des femmes. Elles sont plus spécialisées dans le commerce du détail tandis que les hommes dominent la vente en gros et réalisent un profit net plus élevé (Awono *et al.*, 2002; Manuel *et al.*, 2002).

Tableau 2: Profit net et valeur des PFNL par genre en milliers de FCFA

| Produits | Profit net par produit vendu et par genre en FCFA (milliers de francs) | | | Valeur totale des PFNL par genre en FCFA (milliers de francs) | | |
|----------------------------------|--|---------------|--------------|---|---------------|--------------|
| | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> | <i>Prob.</i> | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> | <i>Prob.</i> |
| <i>Dacryodes edulis</i> | 1 059 | 80 | 0.000 | 5 823 | 500 | 0.000 |
| <i>G. kola fruit</i> | 65 | 55 | 0.747 | 365 | 150 | 0.034 |
| <i>G. kola écorce</i> | 106 | 84 | 0.811 | 335 | 272 | 0.833 |
| <i>G. lucida écorce</i> | 161 | 111 | 0.519 | 509 | 386 | 0.655 |
| <i>Gnetum spp.</i> | 160 | 165 | 0.963 | 255 | 390 | 0.453 |
| <i>Iringia</i> | 113 | 88 | 0.606 | 457 | 312 | 0.283 |
| <i>Noix de cola</i> | 218 | 73 | 0.000 | 1 360 | 306 | 0.000 |
| <i>Noix de palme</i> | 0 | 46 | | 0 | 144 | |
| <i>Ricinodendron heudelottii</i> | 457 | 111 | 0.004 | 1 286 | 435 | 0.001 |

Source: Manuel et al., 2002.

D'après ce tableau, les hommes effectuent de façon générale des ventes de *Dacryodes edulis*, *Cola acuminata* et *Ricinodendron heudelottii* plus importantes et la différence en termes de ventes et de profits nets entre les hommes et les femmes est plus significative. Bien que la commercialisation à grande échelle reste maîtrisée par les hommes, les commerçants des PFNL sont pour la plupart des femmes. Ndoye et al. (1998) estiment à 94% la proportion des commerçants femmes investies dans le commerce des PFNL. Falconer (1992) explique que ceci est dû au fait que les femmes n'héritent ni du capital, ni des terres. C'est pourquoi elles s'investissent davantage dans le commerce des PFNL pour disposer d'un revenu. Cette prédominance est plus apparente dans le secteur du détail que dans celui de la vente en gros. Henkemans (1995 cité par Dijk (1999); Manuel Ruiz et al., (1998); Ndoye et al., (1998). Djebet et al. (1998) observaient à juste titre que les femmes sont plus orientées dans la collecte des produits alimentaires alors que les hommes s'intéressent aux produits de plus grande valeur.

Foresterie communautaire (FC)

La loi forestière encourage la participation des communautés locales à la gestion forestière en facilitant la création des FC dans les communautés qui en manifestent l'intérêt. Dans le cadre des procédures de demande et d'octroi de ces FC, la représentativité de toutes les couches sociales et des parties prenantes à la gestion de ces forêts est un préalable. Il est important de noter que les activités prennent en compte le binôme féminité/masculinité, mais les contraintes institutionnelles et la faiblesse des capacités techniques des populations hypothèquent l'opérationnalisation de ces FC. La mise en place d'une forêt communautaire, nécessite préalablement des inventaires multi ressources demandant temps, disponibilité et coûts. Pour les femmes, ceci n'est pas toujours évident du fait de leurs diverses occupations, de la non maîtrise des techniques d'inventaire et de leurs faibles revenus. Une fois les plans de développement élaborés, les femmes se retrouvent naturellement peu ou pas impliquées dans le processus de leur mise en œuvre. Par ailleurs, les organes d'appui et les institutions locales que sont les ONG, les OP et les AF, manquent de supports institutionnels et de ressources financières adéquates pour mettre en œuvre des actions de développement des FC. Pour une meilleure prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre des FC, il importe de clarifier le concept et ses enjeux et de le mettre en relation avec les préoccupations d'équité dans la répartition des rôles et responsabilités dans les communautés riveraines, d'autant plus qu'en zone rurale, la femme est la principale utilisatrice des ressources forestières. En résumé, l'approche genre dans le développement des FC mérite encore d'être systématisée à travers un ensemble d'incitations institutionnelles, techniques et pédagogiques.

Collecte et commercialisation du bois de feu et du rotin

La récolte du bois de chauffe est une activité fort répandue au Cameroun. Cette activité occupe actuellement hommes, femmes et enfants (Tata, 2004). Elle se pratique en zone forestière et reste très développée dans les zones de forêts sèches, Garoua et Maroua notamment. Awah (1995) cité par Tata (2004) rapporte qu'auparavant, cette activité était l'apanage des femmes qui ne collectaient que les branches mortes et sèches des arbres. Avec l'accroissement de sa valeur commerciale, les hommes s'y impliquent de plus en plus, abattant les troncs d'arbre frais et ou sec. L'impact de cette activité se mesure au regard de la dégradation des forêts naturelles, de la pression exercée sur les parcs et les espaces protégés, et l'assèchement des cours d'eau.

Pour ce qui est de l'exploitation du rotin, principale matière première utilisée dans la vannerie dans certains villages et grandes villes du Cameroun (Defo, 2004), on constate qu'autour de Yaoundé et dans le grand Sud-Cameroun, la plupart des collecteurs et vendeurs de rotin sont des jeunes hommes dont l'âge varie entre 16 et 40 ans. Sur le plan de sa conservation, le même auteur souligne que l'extraction de cette ressource qui ne laisse pas assez de rhizomes et de fruits pour la régénération cause une pression énorme sur la ressource.

De manière générale, une étude réalisée par l'UNICEF sur la gestion des revenus a montré que les femmes consacrent généralement 74% de leur revenu à l'amélioration du quotidien et 22% les hommes (UNICEF).

Situation des femmes dans l'emploi au Cameroun

Les femmes représentent 51% de la population camerounaise. Sur le plan de la participation politique, les femmes sont encore très peu représentées. A l'Assemblée nationale, elles représentent moins de 10% du nombre total des députés soit 19 sur 180. Elles occupent seulement six des 65 portefeuilles ministériels. Dans l'administration centrale et décentralisée, on ne compte que trois femmes sous-préfets sur les 252 en fonction. Six maires sur 272 et pas de femme préfet ou gouverneur. Il se pose ici un réel problème de gestion des sphères de pouvoir. La dynamique du pouvoir est donc encore détenue en majorité par les hommes, réels dépositaires des enjeux politiques (Difo, 2007).

Les résultats de l'étude ECAM réalisée en 1996 et 2001 sur l'activité formelle révèlent que les femmes y sont les plus impliquées: 19% de femmes contre 11% pour les hommes sont actives dans le commerce ou sont employées dans les restaurants et les hôtels.

Tableau 3: Genre et emplois dans l'économie informelle

| Sexe | 1996 | 2001 |
|-------------|-------------|-------------|
| HF | 85.9 | 83.5 |
| H | 77.5 | 75.5 |
| F | 94.9 | 91.8 |

Source: ECAM 1996 et 2001.

La réalité est similaire dans l'agriculture, l'élevage et la pêche où les femmes comptent pour 68,4% contre 53% pour les hommes. Dans l'industrie, les banques, l'administration publique, le transport et la communication et bien d'autres services, la situation est différente. Les hommes dominant largement (voir tableau ci-dessous).

Le manque de données statistiques ne nous permet pas d'obtenir la proportion des femmes et des hommes travaillant dans les exploitations forestières, l'administration forestière, et les autres secteurs de l'informel et du formel. Les statistiques disponibles sont rarement désagrégées.

Tableau 4: Genre et emploi par secteur d'activité

| | Branche d'activités | HF | H | F |
|--------------------------|-------------------------------|-----------|----------|----------|
| Agriculture | Agriculture, élevage et pêche | 60,4 | 53,1 | 68,4 |
| Industries et BTP | Industries extractives | 0,2 | 0,3 | 0,1 |
| | Industries manufacturières | 6,8 | 9,7 | 3,7 |
| | Electricité Gaz Eau | 0,5 | 0,8 | 0,1 |
| | Bâtiments et travaux publics | 1,7 | 3,2 | 0,1 |
| Services | Commerce, restaurants-hôtels | 15,2 | 11,5 | 19 |
| | Transport et communications | 2,6 | 5,0 | 0,1 |
| | Banques et assurances | 0,3 | 0,4 | 0,1 |
| | Administration publique | 5,1 | 6,9 | 3,2 |
| | Autres services | 7,2 | 9,0 | 5,3 |

Source: ECAM 2001.

Evolution de la division sexuelle du travail dans les activités forestières

Suite à la chute des cours des matières premières (cacao, café, hévéa, palmier à huile, etc.), la division sexuelle du travail au sein des ménages s'est modifiée de façon significative au profit d'une implication plus accrue des hommes dans les cultures vivrières (Bikié *et al.*, 2000), et dans la commercialisation des PFNL (Van Djik, 2000). La diversité culturelle qui émane des différences ethniques, montre que le jeu des rôles et responsabilités entre les hommes et les femmes n'exclue pas un exercice subtil de l'autonomie féminine, dans le respect de l'autorité masculine. Dans un contexte où les hommes sont censés exercer une autorité sans partage, les femmes ont cependant elles aussi des espaces de pouvoir.

Encadré 1: Incidence de l'exploitation forestière sur les femmes productrices d'huile de Moabi de Lomié au Sud-Est du Cameroun

L'exploitation industrielle de la forêt a été introduite au Cameroun au cours de la période coloniale (début du 20^{ème} siècle). Le commerce international du bois est exclusivement détenu par des firmes françaises, italiennes, libanaises et depuis peu chinoises. Depuis 1980, de nombreux conflits ont été enregistrés entre les populations et les compagnies d'exploitation forestière autour de la Réserve du Dja à Bapilé, Bedoumou et Zieng-Ognoul, zones principalement exploitées par les sociétés FIPCAM et Pallisco. La plupart de ces conflits naissent du fait que les entreprises forestières ayant obtenu de la part de l'administration forestière, des permis d'exploitation, déciment annuellement d'importantes quantités d'arbres de moabi, dont le bois est très prisé à cause de sa forte valeur commerciale sur le marché international. Hors, pour les populations riveraines et les femmes en particulier, cet arbre est une espèce à usages multiples et sacré parce qu'incarnant la « puissance des défunts ». Il revêt également une importance médicinale et alimentaire non négligeable. Pour les femmes, cet arbre est une source de revenus qui leur assure une autonomie financière au sein de leur ménage. A Lomié et ses environs, de la production à la commercialisation, elles sont les piliers de l'industrie artisanale de fabrication de l'huile de moabi (très demandée dans l'industrie cosmétique et pharmaceutique). Les conflits autour du moabi surviennent assez fréquemment dans les ménages entre les hommes et les femmes. Les hommes sont employés dans les compagnies forestières et sont ceux qui sont en charge d'identifier et de répertorier les essences exploitables. Une fois identifiées, et parce qu'ayant coutumièrement hérités des terres qui abritent ces arbres, les hommes les vendent parfois à des scieurs illégaux rendant le Moabi vulnérable et rare. La raréfaction du Moabi dans le sud-est du Cameroun est un phénomène dont l'incidence pèse particulièrement sur les femmes qui doivent alors trouver des alternatives pour le bien-être de leur famille et pour pallier aux charges du ménage. Pour faire face à cette difficile réalité, les femmes s'expriment, revendiquent et s'organisent de plus en plus dans le cadre des organisations rurales. La CADEFÉ-LOM, créée dans cette perspective, a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes de Lomié et de ses environs, en préservant les forêts et la biodiversité.

Extraits de l'interview de Mme Adjowa Rufine, Présidente CADEFÉ-LOM. Lomié Cameroun.

4. FACTEURS QUI INFLUENCENT LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES AU CAMEROUN

Plusieurs facteurs tels que la coutume, la faible représentativité dans les sphères de prise de décision, la faible prise en compte des préoccupations des femmes dans la conception des projets, le faible niveau d'éducation des femmes, l'accès difficile à l'information et à la formation technique, le faible suivi et évaluation des projets et la faible capacité de mise en réseau entre les organisations de femmes sont des facteurs qui influencent considérablement la prise en compte des questions de genre dans les actions de développement. Il faut en outre noter que les synergies entre les ministères en charge des forêts et de la faune, de l'élevage et des pêches, de l'agriculture et du développement, de la recherche scientifique, des affaires sociales et de la promotion de la femme et de la famille sont à impulser.

Coutume et ambiguïté des lois

« Selon la coutume... les femmes n'ont pas le droit d'hériter de la terre... celles qui sont vraiment fortes peuvent le prétendre (...) mais elles s'attirent beaucoup d'ennui avec la famille du mari (...). Si nous sommes tous égaux devant la loi qui ne nous protège pas beaucoup... pourquoi persister à revendiquer ses droits sur un lopin de terre pour que la société vous rejette progressivement ou vous élimine la vie...? » *Bodo Simone*, agricultrice.

« Le fait de se marier en dehors de son groupe familial empêche à nos sœurs d'hériter de la terre, elles ne peuvent donc pas modifier les règles du droit coutumier. Ceci leur causerait beaucoup de problèmes et de conflits au sein de la société... » *Mbock Athanase*, agriculteur.

Le système social camerounais est à cheval entre la tradition et la modernité. En dépit du cadre réglementaire prévu par les dispositions évoquées plus haut, les femmes continuent à ployer sous l'effet des pesanteurs sociales et traditionnelles. La coutume influence significativement le statut des femmes surtout dans les zones rurales. En ce qui concerne l'accès à la terre et la gestion des ressources. Elle n'hérite pas autant que ses frères utérins. Elle n'a qu'un droit d'usage sur les ressources. Seuls les hommes ont le droit de posséder la terre, et dans le cas des ménages polygamiques, les femmes épousant le même homme sont appelées à cultiver les terres appartenant à leur époux.

Cette gestion patrilinéaire des terres favorise la faible implication de la femme dans la prise des décisions au sein du ménage. Ceci peut avoir des conséquences hautement préjudiciables sur les ressources forestières. Face à une vision aussi discriminatoire, la femme pourrait ne trouver aucun intérêt à préserver une ressource sur laquelle elle n'a aucun pouvoir de décision. Bigombe *et al.* (1998) reconnaissent à juste titre que la législation foncière camerounaise actuelle et les pratiques coutumières rendent difficile l'accès des femmes à la propriété foncière. Si le droit positif n'établit aucune discrimination entre l'homme et la femme, le droit coutumier qui est également appliqué, exclut la femme de la propriété foncière. Par ailleurs, leur mise à l'écart dans l'administration du patrimoine familial est favorisée par l'existence de dispositions légales inadéquates à l'instar de l'Article 1421 du Code civil camerounais qui stipule que « l'administration des biens de la communauté est confiée au mari qui peut les vendre, les aliéner ou les hypothéquer sans le concours de sa femme ».

Sur 2 583 titres fonciers délivrés en 1995, 390 soit 15,1% ont été attribués aux femmes dans la province du Centre. D'après des études menées dans la province du Nord-Ouest, seulement 3,2% des titres enregistrés ont été délivrés aux femmes et représentent à peine 0,1% de la superficie totale des terres enregistrées. Dans la province du Sud-Ouest, le pourcentage des titres délivrés aux femmes a atteint 7,2%, soit 1,8% de la superficie totale enregistrée (MINPLADAT, 1996).

Faible représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision

Malgré les efforts entrepris au Cameroun, et la détermination du Chef de l'Etat d'impliquer plus de femmes dans la gestion des affaires publiques, les femmes restent encore peu représentées dans les sphères de prise de décision aussi bien dans l'administration centrale que dans les administrations décentralisées. Du fait de leur parfaite maîtrise de la situation et des réalités vécues, elles sont les seules capables à faire valoir leurs droits, attributs et problèmes, dans tous les domaines de la vie publique.

Faible accès à l'information et la formation

Les femmes, en raison de leur faible niveau d'éducation, en particulier les femmes rurales, n'ont pas suffisamment accès à l'information et aux formations susceptibles de développer leurs capacités concernant les questions de développement et de gestion durable des ressources forestières. Il existe des régions au Cameroun où la loi forestière reste méconnue, même par des chefs de villages qui sont appelés à présider des conseils de résolution des conflits naissant entre les différents individus impliqués dans la gestion des ressources forestières dans le ressort de leur compétence administrative. Il n'est pas vain de noter que la gestion durable d'une ressource nécessite une meilleure connaissance de l'utilité et de la valeur de cette ressource. Dans bon nombre de villages au Cameroun, l'importance socioéconomique de certaines ressources n'est pas toujours maîtrisée par les populations. Les populations n'ont pas une connaissance réelle des effets de leurs actions sur les forêts et l'environnement. Il importe, au travers de formations spécifiques, de renforcer le niveau de connaissance des ressources de ces populations fortement dépendantes des forêts.

Faible suivi et évaluation des projets

Beaucoup de projets ont été initiés au Cameroun en direction des femmes rurales et urbaines, et des femmes actives dans le secteur informel. Malheureusement, le suivi et l'évaluation de ces projets ne sont pas toujours fait d'où la difficulté d'avoir des statistiques précises et récentes sur la participation par genre dans les activités forestières, et d'apprécier si les résultats visés par les projets mis en œuvre ont vraiment été atteints.

Difficultés d'accès aux crédits

L'accès au crédit est un problème réel au Cameroun. Il frappe aussi bien les hommes que les femmes oeuvrant dans le secteur de l'informel et des petits métiers. En raison de taux d'intérêt élevés et des garanties requises, les ménages pauvres et les ruraux n'ont pas la possibilité d'accéder aux facilités bancaires et à la microfinance. En ce qui concerne l'accès des femmes aux crédits et aux prêts destinés à renforcer l'activité agricole et les activités génératrices de revenus, des efforts sont encore à faire même s'il faut noter qu'un Fonds d'investissement des microprojets agricoles et communautaires (FIMAC) existe déjà et est destiné à financer les projets présentés par des groupements composés indifféremment d'hommes et de femmes. Le problème étant pour ces groupements, la faible capacité dans la conception des projets et le manque de capacités dans la gestion financière des projets de développement.

5. POTENTIALITES DE MISE EN RESEAU: ACTION DES ONG ET RESEAUX EXISTANTS

Plusieurs organisations et associations de femmes et d'hommes sont impliquées dans le suivi-évaluation de la plateforme d'action de Beijing, les unes orientées vers la gestion et la protection des forêts, les autres vers l'amélioration des conditions des femmes. Avec ces organisations, des réseaux viables et influents peuvent s'établir sur le plan national et régional et influencer les politiques et les stratégies de gestion forestière, d'implication du genre dans les actions de développement, et d'amélioration de la situation générale des femmes tant au niveau national que régional. On peut distinguer des organisations d'envergure nationale et des initiatives localisées.

ONG et associations féminines nationales

L'Association camerounaise des femmes juristes (ACAFEJ)

L'ACAFEJ a été créée pour apporter son concours à l'édification du droit camerounais, plus particulièrement à l'élaboration des lois qui régissent la condition de la femme et de l'enfant. Elle veille à la vulgarisation des textes réglementaires et législatifs camerounais, traités et conventions ratifiés par le Cameroun. Elle combat toutes les discriminations à l'égard de la femme et de l'enfant et les dénonce. L'ACAFEJ rassemble et diffuse toutes les informations sur la condition juridique, économique, sociale et culturelle de la femme et de l'enfant et cherche à établir des relations et des échanges entre les femmes juristes et les milieux juridiques. Elle crée également des liens d'amitié et de solidarité avec d'autres associations féminines. Ses partenaires sont le MINPROFF, le MINJUSTICE, le MINPLADAT, le MINREXT, le MINSANTE, le MINAS, les Universités d'Etat, l'Association camerounaise pour le bien-être familial, l'Association de lutte contre les violences faites aux femmes, l'Association des femmes médecins.

L'Association de lutte contre les violences faites aux femmes (ALVF)

L'ALVF a été créée en 1991 par des femmes féministes suite à des morts tragiques de femmes au Cameroun. Le but de cette association est de mener des actions dans le but de prévenir les violences faites aux femmes dans les ménages, les milieux professionnels ou dans la vie active en général. L'association dirige aujourd'hui quatre centres de refuge, conseil, orientation et assistance financière aux frais juridiques et médicaux des survivantes de violences. Elle organise de vastes campagnes de prévention et œuvre directement avec les stratèges et les organisations internationales pour sensibiliser l'opinion aux violences contre les femmes. C'est un espace exclusivement féminin et son intervention porte sur l'ensemble des moyens juridiques, économiques et psychosociaux en vue d'aider les femmes victimes de violences. L'ALVF se consacre également au renforcement des capacités de ses membres dans les domaines tels que la gestion des projets, le leadership, les droits de l'homme, le genre et le développement. L'ALVF est basée à Yaoundé et possède des représentations dans les 10 provinces que compte le pays. Cette association de l'Extrême-Nord couvre les départements du Diamaré, du Logone et Chari, région dans laquelle la culture peule est dominante avec toutes ses traditions et où les hommes détiennent le contrôle des activités socio-économiques et politiques et les femmes/filles y sont plus victimes de discriminations en raison de l'ignorance des lois et de la confusion entre la religion et la tradition locale. Cette situation amène les femmes/filles à subir différentes violences: lévirat, sororat, mutilations génitales féminines, répudiations abusives, préférence du garçon à la fille, refus d'envoyer une fille à l'école, refus à la femme d'être propriétaire des terres, mariages précoces et forcés.

La Cameroon national Association for family (CAMNAFAW)

La CAMNAFAW est une association affiliée à la Fédération internationale pour la promotion de la planification familiale (IPPF) basée à Londres. L'objectif principal de cette association est d'œuvrer pour la promotion de la famille, à l'amélioration de la santé de la reproduction en adaptant la ligne politique définie par l'IPPF aux réalités locales. L'amélioration de la santé passe par la promotion de la sexualité, de la maternité et de la paternité responsables. La

CAMNAFAW conduit en outre des projets permanents à savoir: des centres d'animation pour les jeunes et des cliniques dont les activités sont axées sur la santé de la reproduction. Ces cliniques basées dans les 10 antennes provinciales sont ouvertes à toutes les couches sociales. Avec l'appui du Gouvernement camerounais et des volontaires tels que la Croix Rouge, la CAMNAFAW sensibilise, informe, et forme les populations dans son domaine de compétence.

Le Centre international pour la promotion de la création (CIPCRE)

Le Centre international pour la promotion de la création (CIPCRE) est une ONG de droit camerounais d'obédience chrétienne qui a pour mission d'œuvrer pour la promotion de la création en contribuant à la transformation des structures sociales et au renforcement des capacités pratiques et stratégiques des populations défavorisées. Le plan d'action du CIPCRE s'articule autour de cinq axes: l'action au développement, l'éducation environnementale, l'intégration du genre dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement, la justice sociale, la communication et le lobbying. Le CIPCRE a des représentations au Bénin et au Cameroun, et voudrait contribuer à la construction, en Afrique, d'une société fondée sur des valeurs évangéliques et démocratiques, justes et équitables. La diminution des espaces arables constatés, notamment dans les provinces de l'Ouest et Nord-Ouest, a entraîné une régression notable du statut de la femme. En effet, la diminution des ressources naturelles consécutive à cette pression diminue les gains que les femmes obtiennent de ces ressources. A travers des projets d'agroforesterie, le CIPCRE veille sur la participation des femmes aux activités de plantation d'arbres afin qu'elles puissent faire valoir leurs besoins pratiques et leurs intérêts stratégiques. Ceci est réalisé dans le cadre d'ateliers de réflexion avec les bénéficiaires et les autorités administratives et traditionnelles, à l'issue desquels les femmes obtiennent que celui ou celle qui plante un arbre, qu'il soit un homme ou une femme, devienne à la fois propriétaire des arbres plantés et des parcelles sur lesquelles ces arbres sont plantés. Toutefois, ces terres ne peuvent être affectées à un autre usage que le reboisement.

Réseaux existants

Plusieurs réseaux existent dans la sous-région d'Afrique centrale, dont le but est l'harmonisation des objectifs en matière de gestion durable des ressources forestières et le développement de l'agriculture. Très peu (la COMIFAC, la CEFDHAC, le REPOFBAC, le PRGIE, le REPAR et le REFFAD) se focalisent sur la question du genre dans la gestion des ressources forestières.

La Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) a été instituée en juin 2002 à Brazzaville, lors du sommet des chefs d'état d'Afrique centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales. La COMIFAC est dotée d'un secrétariat exécutif basé à Yaoundé, et relayé au niveau de chaque pays par un forum national de conservation sur les forêts. La COMIFAC vise la consolidation sous-régionale en matière de gestion forestière, l'incitation des mécanismes de financement durables, et la gestion durable des aires protégées transfrontalières. Comme acquis:

- un traité sur la COMIFAC a été adopté en 2004 à Libreville;
- un plan de convergence sous-régional (véritable plateforme d'intervention dans le domaine de la conservation et de la gestion durable) a été adopté en 2004 à Yaoundé, en vue d'harmoniser les législations forestières;
- en collaboration avec d'autres initiatives et institutions sous-régionales (OCFSA, ADIE, CEFDHAC), et du fait des ressources financières insuffisantes, un fonds sous-régional alimenté par un pourcentage de recettes des ressources forestières exportées a été institué en 2004;
- et en ce qui concerne le programme de gestion des aires protégées transfrontalières, un complexe transfrontalier entre le Cameroun, le Congo et la RCA (tnc, 28 000 km²) a été créé. Un complexe similaire entre le Gabon et la RCA est en cours de réalisation. La COMIFAC, qui demeure un véritable organe fédérateur des initiatives en Afrique centrale, a également capitalisé les objectifs du processus afleg dans son plan de convergence. Des accords de partenariat prometteurs entre la COMIFAC, le NEPAD, l'OAB, et l'OIBR ont été établis.

La Conférence sur les écosystèmes d'Afrique centrale (CEFDHAC) ou processus de Brazzaville a été créée en 1996 et regroupe 10 états: le Cameroun, le Congo, le Gabon, la RDC, le Burundi, le Rwanda, la Centrafrique, la Guinée équatoriale, le Tchad, Sao Tomé et principes. C'est une plateforme de concertation et d'échange d'expériences dans le domaine des écosystèmes forestiers, et d'orientation à travers l'articulation de tous les groupes d'acteurs intervenant dans le bassin du Congo. Elle concrétise la volonté des chefs d'états de la sous-région de parvenir à une vision commune de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale. Les parties prenantes à la CEFDHAC se réunissent à travers les conférences biennales qui sont des fora écologiques sous-régionaux au sein desquels les recommandations et les résolutions sont prises par consensus. A ce jour, six conférences se sont tenues et se sont focalisées sur la nécessité de privilégier une vision commune, le développement des partenariats, la bonne gouvernance, la participation des populations locales et autochtones, le renforcement des capacités des ONG locales, et la lutte contre la pauvreté. Les partenaires à cette initiative sont: l'IUCN, les ministères en charge des forêts des pays membres, le département d'appui technique et financier des Pays-Bas, la coopération belge, le CARPE, etc. La CEFDHAC parraine le réseau sous-régional des parlementaires (REPAR) d'Afrique centrale pour la gestion durable des écosystèmes d'Afrique centrale.

Le REPAR est en effet né de la volonté des parlementaires d'Afrique centrale de contribuer aux débats et discussions techniques sur la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité. Il a été créé en 2006 et s'appuie sur les réseaux nationaux de parlementaires des pays membres de la CEFDHAC. L'objectif majeur de ce réseau est de veiller à ce que les élus du peuple, dans leurs actions de mise en œuvre des politiques forestières, veillent au respect des lois et des droits des différents acteurs. Les thèmes intéressant les parlementaires au cours des discussions portent généralement autour de la fiscalité forestière, de la gouvernance et des forêts communautaires, des législations nationales et initiatives sous-régionales et des conventions internationales. Le REPAR fonde son action sur le partenariat avec d'autres réseaux aussi bien en Afrique que dans le monde.

Le Projet régional de gestion et d'information environnementale (PRGIE). Le PRGIE a pour but de contribuer à une exploitation durable et concertée des ressources naturelles des pays du bassin du Congo (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA, Sao Tomé, Zaïre). Ses objectifs spécifiques sont les suivants:

- Une meilleure circulation de l'information environnementale et une valorisation des résultats des projets existants ayant une composante informationnelle, notamment en organisant une mise en réseau télématique des partenaires du projet, la constitution de métabases et en promouvant des centres de documentation nationaux.
- L'implication des décideurs à tous les niveaux local, national et régional dans l'utilisation de l'information sur l'environnement dans leurs activités de planification et suivi des ressources naturelles, en particulier en favorisant la préparation de documents de communication pour les populations locales et la mise en place de tableaux de bord pour décideurs.
- La satisfaction des besoins des utilisateurs du secteur public, privé et ONG, en matière d'information environnementale, en permettant la création de bases de données et systèmes d'information orientés vers la prise de décision pour la planification des terres en milieu rural et périurbain, pour la gestion des écosystèmes côtiers, pour le suivi et la gestion et l'exploitation durable des écosystèmes forestiers, et enfin pour la préservation de la biodiversité.
- Un renforcement des capacités humaines et techniques nationales en matière de production, gestion et utilisation de l'information sur l'environnement, en fournissant l'assistance technique et la mise à jour des équipements nécessaires et en favorisant la mise en place de pôles d'excellence au niveau sous-régional. Le PRGIE a été lancé et développé par la Département Afrique de la Banque mondiale, et est financé par un fonds multibailleurs coordonné par la Banque mondiale et comprenant le Fonds mondial pour l'environnement, l'Union européenne, la coopération bilatérale française,

canadienne, belge, allemande. La FAO (SDRN) joue le rôle d'agence technique principale pour la définition technique des produits du projet et a été potentiellement identifiée pour coordonner le suivi technique de l'initiative. D'un point de vue institutionnel, le PRGIE propose la mise en place d'un réseau aux niveaux national (RNIE) et sous-régional (RRIE), comprenant les différents acteurs publics, privés, et non gouvernementaux déjà existants et impliqués dans la protection et l'exploitation de la forêt, la planification du territoire, et dans la conservation de la biodiversité au niveau sous-régional, national et local. Ce réseau composé aujourd'hui de 50 organisations est constitué dans un cadre juridique agréé au plus haut niveau des états de la sous-région et est appuyé par une politique d'échange des données.

Le réseau femmes africaines pour le développement durable (REFADD). Conscient de l'important rôle joué par les femmes dans la gestion des ressources naturelles en Afrique centrale, mais n'occupant qu'une place marginale dans les projets mis en œuvre dans la sous-région, des responsables d'ONG environnementales dans le bassin du Congo ont créé le REFADD (au cours de la première CEFDHAC). Le REFADD couvre neuf pays et possède des points focaux dans les pays du bassin du Congo. Chaque point focal s'ouvre aux adhésions des ONG locales actives dans l'intégration du genre dans les projets de développement et les initiatives locales de gestions forestières. Le réseau a pour buts:

- d'identifier les voies et les méthodes afin d'augmenter la participation des femmes dans la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité;
- d'identifier des stratégies pour favoriser la participation des ONG environnementales du bassin du Congo dans l'élaboration et la réalisation des programmes nationaux et régionaux sur la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité;
- de favoriser l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles, à l'information, la formation, le recyclage et leur participation à la prise de décisions sur les questions liées à la gestion des forêts et la protection de l'environnement;
- d'améliorer la communication entre les ONG du bassin du Congo. Ses partenaires sont la CEFDHAC, le CARPE, le Bureau régional pour l'Afrique centrale de l'IUCN, le RAAF (Réseau africain d'actions forestières), le REPOFBAC, le PRGIE, l'OIT, etc.

Le REFADD a organisé plusieurs ateliers de formation et d'information des femmes dans les pays membres du réseau. Il mène en outre des campagnes de reboisement, encadre les femmes dans le suivi des projets et la recherche de financements.

Le programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE) a été conçu à l'initiative des bailleurs de fonds et des six gouvernements d'Afrique centrale (Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et République démocratique du Congo). Ce programme repose sur le postulat qu'une plus grande transparence et disponibilité de l'information liée à l'utilisation des écosystèmes forestiers du bassin du Congo ainsi qu'une meilleure capitalisation de la connaissance acquise depuis des années dans ce domaine peut contribuer à une plus grande efficacité des acteurs et décideurs en faveur d'une gestion durable. Cette volonté a été concrétisée par la signature d'un protocole d'accord de coopération sous-régional, donnant ainsi naissance à l'association pour le développement de l'information environnementale (ADIE) dans le bassin du Congo, chargé de la mise en œuvre du PRGIE. Dans le cadre du PRGIE, l'ADIE a passé diverses conventions de financement avec de nombreux bailleurs multilatéraux (Union européenne, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et de nombreux bailleurs bilatéraux (Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Suède). Le caractère ouvert et transparent de l'ADIE lui confère la capacité de mobiliser de nouveaux bailleurs. L'ADIE se présente sous la forme d'un réseau d'agences sous-régionales, regroupant des administrations, des entreprises publiques, des structures du secteur privé, des associations et des ONG nationales et internationales désireuses de partager leurs acquis en matière de gestion durable. Elle vise quatre objectifs spécifiques:

- diffuser et capitaliser les acquis, en terme de connaissance, information et expérience en vue d'approfondir la réflexion sur la gestion durable et le devenir des écosystèmes du bassin du Congo;
- rationaliser les processus de décision en matière de gestion des ressources naturelles à travers la mise à disposition d'outils performants d'information, d'analyse et de sensibilisation;
- définir et mettre en œuvre des méthodes fiables de production et de gestion d'informations dans les différents secteurs environnementaux (foresterie, diversité biologique, développement urbain et développement rural, ressources côtières, etc.);
- renforcer et promouvoir l'expertise sous-régionale en matière de production, gestion, analyse et diffusion d'informations environnementales.

Le réseau des institutions de formation forestière et environnementale (RIFFEAC) a été créé à Libreville en octobre 2001. Il compte à ce jour neuf institutions membres et neuf institutions observateurs. A travers des études et des actions spécifiques menées dans le domaine de la gestion forestière et environnementale, le RIFFEAC contribue à:

- assurer une meilleure compréhension et connaissance des besoins en formation dans le secteur forestier d'Afrique centrale;
- l'impliquer le secteur public et privé et à améliorer les compétences de formateurs des institutions membres ou observateurs du réseau;
- réduire, avec la production de modules de formation, l'inadéquation des formations forestière et environnementale aux nouveaux concepts de conservation des écosystèmes forestiers. Dans son rôle de plate-forme pour assurer la cohérence des actions de formation dispensées au niveau sous-régional dans le secteur forêt-environnement, le reste un partenaire technique de la commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) pour la mise en œuvre de l'axe stratégique n° 7 de son plan de convergence « renforcement des capacités, participation des acteurs, information et formation du plan de convergence. L'objectif est de mettre à disposition de la sous-région les compétences et structures nécessaires et suffisantes pour gérer, conjointement et durablement, les ressources forestières ».

Conclusion partielle

Ces associations et organisations identifiées aux niveaux national et régional sont celles qui mènent des actions en direction des communautés forestières et des politiques. Leur existence est une preuve que le Cameroun et la sous-région disposent d'énormes potentialités en matière de développement des réseaux et des partenariats; d'autant plus que, pour inciter des financements de la part des bailleurs de fond pour la mise en œuvre des initiatives de développement, il est de plus en plus nécessaire qu'une connexion multisectorielle et multi institutionnelle soit intégrée. Le REFFADD est à l'heure actuelle, la seule organisation féminine qui s'intéresse à la situation des femmes dans la gestion forestière en Afrique centrale.

6. CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

Conclusion générale

Malgré la contribution largement prépondérante des femmes dans la gestion des écosystèmes forestiers au Cameroun, les femmes restent très défavorisées aussi bien dans la gestion forestière que dans le développement des stratégies de développement. Ceci est essentiellement dû à l'analphabétisme (voir l'Annexe), au faible accès à l'enseignement secondaire et supérieur, à la faible représentativité au niveau des postes de responsabilités et lieux de prises de décision. Cependant, les femmes participent activement au développement forestier à travers une multitude d'actions aussi bien individuellement que dans le cadre d'organisations de défense de leurs droits.

« Il est évident que les femmes elles-mêmes doivent s'impliquer pour revendiquer leurs droits et notamment ceux liés à la terre (...). Elles doivent affirmer leur droit à être entendues à tous les niveaux des processus des politiques forestières et à toutes les étapes de développement. Elle doivent se battre pour défendre leur propre définition du développement durable et la manière dont elles pensent qu'il devrait être mis en œuvre dans la gestion des forêts et de leurs richesses ». *Justine Difo Tchuinkam*, Network for women in politics (2007).

Intégrer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques et actions communautaires est une action qui ne se limite pas seulement à promouvoir l'égalité dans la mise en œuvre de mesures spécifiques en faveur des femmes, mais de mobiliser de manière concrète les consciences politiques générales, en introduisant dans leur conception de façon active et visible, l'attention à leurs effets possibles sur les situations respectives des hommes et des femmes.

Le Cameroun dispose de ressources financières, matérielles et humaines diversifiées. L'assistance des partenaires internationaux et les ressources additionnelles dégagées de la mise en œuvre de l'initiative PPTE, offrent de réelles opportunités pour atteindre l'objectif de réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de la pauvreté d'ici 2015, et partant la situation des femmes. Pour y arriver, la mise en œuvre d'un cadre de partenariat entre les pouvoirs publics, les partenaires internationaux et la société civile est idoine.

En ce qui concerne l'équité dans la distribution des rôles et responsabilités entre les hommes et les femmes dans le domaine de la gestion forestière, la situation actuelle révèle la nécessité d'un renforcement des capacités humaines, notamment dans la formulation des projets sociaux dans le cadre du plan d'action du DSRP. Elle révèle également la nécessité d'un suivi-évaluation des politiques et programmes participatifs de développement. Il s'avère également important de faciliter l'accès des femmes aux innovations techniques à travers la vulgarisation des résultats de la recherche.

La nécessité de la prise en compte du genre dans les politiques et stratégies de gestion forestière est urgente. Le véritable problème reste la disponibilité de l'information réelle sur sa situation dans ce domaine. Très peu de statistiques désagrégées par sexe existent dans le domaine de l'agriculture et du développement des forêts.

De plus, la cohabitation entre la coutume et la loi concernant l'accès aux ressources et le droit de propriété sur les ressources créées favorise une ambiguïté dans les pratiques et la conception que les sociétés forestières ont du jeu des rôles entre l'homme et la femme. Les réalités sociales et culturelles pèsent encore sur les femmes, rendant ces dernières très assujetties.

Les initiatives nationales et sous-régionales sont en plein essor mais manquent pour la plupart de capacités techniques requises pour un accompagnement des femmes. Pour y arriver, nous proposons un certain nombre d'axes stratégiques à développer.

Recommandations

Plusieurs points en relation aux contraintes au développement de l'approche genre dans le développement des projets et la mise en œuvre des stratégies et politiques nationales en matière de gestion durable des forêts nous ont permis de formuler quelques recommandations.

Le Cameroun doit œuvrer pour renforcer la capacité institutionnelle des unités gouvernementales et des structures sociales impliquées dans la promotion du statut social de la femme en privilégiant un meilleur accès à la décision.

Favoriser une approche participative des femmes dans les processus de conception des documents cadres de politique, de stratégies et de programmes d'activités du domaine forestier. L'objectif étant d'identifier et de développer des mécanismes et outils qui permettront de mieux intégrer la problématique genre dans l'agenda politique et le budget annuel de l'Etat.

Promouvoir au niveau local une communication de proximité visant à développer des initiatives en faveur du droit des femmes à l'alphabétisation, à l'instruction et à leurs droits civiques. Et, soutenir les campagnes d'information et de sensibilisation (radio, télévision, presse écrite, colloque) en faveur de l'avancement du statut social, politique et économique de la femme.

Initier et renforcer la formation de réseaux stratégiques entre le gouvernement, les ONG et les acteurs de la société civile qui oeuvrent à la promotion de la femme. Avec les ONG et les réseaux déjà existants, la création de synergies et de partenariats permettra une meilleure visibilité de la situation générale de la femme dans la gestion forestière et l'agriculture en faveur de l'évolution des rôles et des responsabilités.

Une politique de développement claire, tenant compte du rôle des femmes dans la gestion forestière et des contraintes qu'elles subissent, devrait être définie de manière à assurer une meilleure planification des recherches et des actions sur le genre.

Un système régulier de collecte et d'analyse des données est capital pour suivre et évaluer la situation des femmes dans les stratégies et politiques sectorielles. Le MINFOF devra inciter les ministères techniques à assurer un meilleur suivi de l'évolution de la femme dans la gestion forestière et instituer un système de contrôle et d'évaluation.

BIBLIOGRAPHIE

- Atoukam Tchefejem L. Nizesete D. B.**, 2002. Filière de la viande de brousse dans l'Adamaoua (Cameroun) Chasse et consommation. Université de Ngaoundéré, 13 p.
- Awono A. et al.** 2002. Production and Marketing of Safou (*Dacryodes edulis*) in Cameroon and internationally: market development issues; in Forêts trees and livelihoods, vol. 22, pp. 125-147.
- Banque mondiale.** 1995. Pour un développement durable, Washington.
- Bigombe, P., Bikié H.E.** 1998. Les femmes et la terre au Cameroun: Etat des lieux et perspectives d'évolution, Yaoundé, 1998.
- Bikié, H., Ndoye, O., Sunderlin, W.** 2000. L'impact de la crise économique sur les systèmes agricoles et le changement du couvert forestier dans la Zone forestière humide du Cameroun. CIFOR Occasional paper n° 27, février 2000, 15 p.
- Bikoué, C. M.A., Herman, E.** 2006. Gestion des ressources naturelles fournissant les PFNL alimentaires en Afrique centrale, 104 p.
- Defo, L.** 1997. La filière des produits forestiers non ligneux. L'exemple du rotin au Sud-Cameroun. Approvisionnement et transformation. Le cas de Yaoundé. In current research issues and prospects for conservation and development, FAO, Rome.
- Diaw, M.C.** 2002. L'altérité des tenures foncières: les théories scientifiques et la gestion des biens communs, in Informations et commentaires n°121, oct.-déc. 2002.
- Diaw, M.C.** 1997. Si, Nda bot and Ayong. Shifting Cultivation, Land Uses and Property Rights in Southern Cameroun. ODI, Rural Development Forestry Network, paper 21, 28 p.
- Dijk van, J.F.W.** 1999. Non Timber Forest Products in the Bipindi-Akom II Region, Cameroon: a socio-economic and ecological assessment, 197 p.
- ENDOBO.** 2001. La situation de la femme au Cameroun, Karthala, Paris.
- FAO.** 1993. More than wood. Forestry Topics Report n° 4, Rome, FAO.
- FAO.** 1995. International expert consultation on non wood forest products, Rome, FAO.
- FAO.** 2007. Plan d'exploitation, de compensation et de réinstallation des populations, Programme de fridors, Douala-Bangui et Douala-N'Jamena. Rapport, 19 p.
- Henkemans, A.B.** 1995. Forest products are free gifts of nature. Gender issues in the exploitation and trade of non timber forest products in the Korup Project area, Southwest Province, Cameroon. Internal report. Wageningen Agricultural University, Pays-Bas.
- MINFOF.** 2005. *L'avenir des forêts camerounaises*, Rapport. Groupe de travail n° 1.
- Nasi, R. et al.** 2006. Exploitation et gestion durable des forêts d'Afrique centrale, L'Harmattan, Paris, 404 p.
- Ndjebet, C., Chuegoué, A.D.** 1998. « Femmes et ravitaillement: Vers une plus grande visibilité », Bulletin Arbres et communautés rurales n° 15/16.
- Ndoye, O. et al.** 1998. Les effets de la crise économique et la dévaluation sur l'utilisation des plantes médicinales au Cameroun. Implication pour la gestion durable des forêts. Papier présenté à l'Atelier de Libreville sur la gestion durable des forêts africaines aujourd'hui, 11-17 octobre.
- Ndoye, O., Ruiz Perez, M. et Eyebe A.** 1998. The markets of Non Timber Forests Products in the Humid Forest Zone of Cameroun. Rural Development Forestry network, Network paper 22c, ODI, Londres.
- Ngala, O.** 1997. The collection, processing, use and marketing of non-timber forest products (NTFPs), in selected villages of the solidam zone, located in the centre province of Cameroon, Masters thesis, Technische universität Dresden.
- Ngo Nsom, J.** 1996. Rôle des femmes dans les communautés de pêche au Cameroun: les cas de Limbé et de Kribi. Rapport du groupe de travail sur la position centrale des femmes et les questions liées au genre dans les communautés de pêche. Rapport technique n° 96.
- Pokam Wadja Kemajou, J.J.; Sunderlin, W.** 1999. L'impact de la crise économique sur les populations, les migrations et le couvert forestier du Sud-Cameroun, CIFOR Occasional Paper n° 25.

- Ruiz Pérez, M. et al.** 1998. Women and the forest trade: a gender analysis of non-timber forest products markets in the Humid Forest Zone of Cameroon. *Africa today*.
- Santoir, C.** 1992. Sous l'empire du cacao. Etude diachronique de deux terroirs camerounais, ORSTOM éditions, collection à travers champs, 191 p.
- Tchatat, M.** 1996. Les jardins de case agroforestiers des basses terres humides du Cameroun: Etude de cas des zones forestières des provinces du Centre et du Sud, Thèse de Doctorat, Paris.
- UNICEF.** www.unicef.org/stats

ANNEXES

Guide d'entretien

Thème 1: Genre et foresterie au Cameroun: Analyse institutionnelle et des politiques sectorielles et nationales.

Thème 2: Problèmes majeurs que rencontrent les femmes dans le domaine de la gestion forestière et de l'agriculture au Cameroun.

Thème 3: Analyse de la situation actuelle des femmes rurales et urbaines: les statistiques sur la représentativité:

- au niveau de l'éducation
- au sein des sociétés rurales et urbaines
- au niveau de l'accès à l'emploi
- au niveau de la santé
- au niveau des projets de développement forestier
- au niveau des entreprises forestières, etc.

Thèmes 4: Analyse des rôles et des responsabilités dans les activités forestières.

Thème 5: Analyse des contraintes et des opportunités pour une meilleure intégration du genre dans les politiques de gestion forestières et les stratégies de réduction de la pauvreté.

Thème 6: Analyse de l'action de la société civile: les ONG et réseaux.

Tableaux additionnels

Tableau A: Répartition des chefs d'exploitations agricoles selon les sexes au Cameroun

| Provinces | Total des chefs d'exploitation agricoles | Femmes | % | Hommes | % |
|---------------------|--|------------|-------------|-------------|-------------|
| Sud | 83 | 12 | 14.5 | 71 | 85.5 |
| Extrême-nord | 146 | 11 | 7.5 | 135 | 92.5 |
| Est | 121 | 20 | 20.2 | 101 | 79.8 |
| Centre | 221 | 43 | 16.5 | 178 | 83.5 |
| Littoral | 145 | 38 | 26.2 | 107 | 73.8 |
| Sud-ouest | 127 | 26 | 20.5 | 101 | 79.5 |
| Nord-ouest | 165 | 25 | 15.2 | 140 | 84.8 |
| Ouest | 215 | 54 | 25.1 | 161 | 74.9 |
| Nord | 125 | 09 | 7.2 | 116 | 92.8 |
| Adamaoua | 84 | 06 | 7.1 | 78 | 92.9 |
| Total | 1434 | 246 | 17.2 | 1188 | 82.8 |

Source: Ministère de l'agriculture (Direction des enquêtes agricoles, 1996).

Tableau B: Division du travail entre l'homme et la femme dans 54 villages des provinces du Centre, du Sud et de l'Est

| Produits agricoles | Responsabilité | 1985 | | 1993 | | 1997 | |
|---------------------------|-------------------|------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|
| | | N | % | N | % | N | % |
| Cacao | 1. Homme seul | 31 | 60.8 | 34 | 66.7 | 29 | 59.2 |
| | 2. Majorité homme | 20 | 39.2 | 17 | 33.3 | 20 | 40.8 |
| | 3. Egalité homme | - | - | | | | |
| | 4. Majorité femme | - | - | | | | |
| | 5. Femme seule | - | - | | | | |
| | Total | | 51 | 100 | 51 | 100 | 49 |
| Café | 1. Homme seul | 14 | 63.6 | 14 | 60.9 | 14 | 60.9 |
| | 2. Majorité homme | 8 | 36.4 | 9 | 39.1 | 9 | 39.1 |
| | 3. Egalité homme | - | - | | | | |
| | 4. Majorité Femme | - | - | | | | |
| | 5. Femme seule | - | - | | | | |
| | Total | | 22 | 100 | 23 | 100 | 23 |
| Plantain | 1. Homme seul | 11 | 20.4 | 10 | 18.5 | 7 | 13.0 |
| | 2. Majorité homme | 8 | 14.8 | 9 | 16.7 | 10 | 18.5 |
| | 3. Egalité homme | 13 | 24.1 | 19 | 35.2 | 21 | 38.9 |
| | 4. Majorité Femme | 19 | 35.2 | 13 | 24.1 | 15 | 27.8 |
| | 5. Femme seule | 3 | 5.5 | 3 | 5.5 | 1 | 1.8 |
| | Total | | 54 | 100 | 54 | 100 | 54 |
| Autres cultures vivrières | 1. Homme seul | - | | | | | |
| | 2. Majorité homme | 1 | 1.8 | | | | |
| | 3. Egalité homme | 5 | 9.3 | 12 | 22.2 | 12 | 22.2 |
| | 4. Majorité Femme | 28 | 51.9 | 28 | 51.9 | 31 | 57.4 |
| | 5. Femme seule | 20 | 37.0 | 14 | 25.9 | 11 | 20.4 |
| | Total | | 54 | 100 | 54 | 100 | 54 |

Source: Bikié et al. 2000.

Tableau C: Evolution des taux d'alphabétisme par sexe au Cameroun (entre 15 et 24 ans) en pourcentage

| | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| HOMMES | 85,29 | 85,61 | 85,91 | 86,21 | 86,5 | 86,79 | 87,07 | 87,34 | 87,61 | 87,87 | 88,13 | 88,38 | 88,63 |
| FEMMES | 71,11 | 71,63 | 72,15 | 72,66 | 73,16 | 73,64 | 74,12 | 74,6 | 75,06 | 75,51 | 75,96 | 76,4 | 76,83 |

Source: Bureau central des recensements et des études de population.

Tableau D: Pauvreté et inégalités au Cameroun (tendances par sexe)

| Sexe | Incidence de la pauvreté en milieu rural (%) | Incidence de la pauvreté en milieu urbain (%) | Incidence de la pauvreté au niveau national (%) |
|------|--|---|---|
| HF | 52.1 | 17.9 | 40.2 |
| H | 51.9 | 18.2 | 39.9 |
| F | 52.3 | 17.6 | 40.5 |

Source: ECAM⁸, 1996 et 2001.

⁸ ECAM: Enquête camerounaise auprès des ménages. Ces enquêtes ont été réalisées au Cameroun en 1996 et 2001 par l'Institut national de la statistique. Sauf mention contraire, la population est âgée de 15 ans ou plus et le calcul des indicateurs respecte les définitions officielles du BIT.

Tableau E: Emploi par secteur d'activité (CITI-Rev.2, 1990)

| | Branche d'activité | HF | H | F |
|-------------------------|-------------------------------|-----------|----------|----------|
| Agriculture | Agriculture, élevage et pêche | 60,4 | 53,1 | 68,4 |
| Industrie et BTP | Industries extractives | 0,2 | 0,3 | 0,1 |
| | Industries manufacturières | 6,8 | 9,7 | 3,7 |
| | Electricité, gaz et eau | 0,5 | 0,8 | 0,1 |
| | Bâtiments et travaux publics | 1,7 | 3,2 | 0,1 |
| Services | Commerce, restaurants-hôtels | 15,2 | 11,5 | 19 |
| | Transport et communications | 2,6 | 5,0 | 0,1 |
| | Banques et assurances | 0,3 | 0,4 | 0,1 |
| | Administration publique | 5,1 | 6,9 | 3,2 |
| | Autres services | 7,2 | 9,0 | 5,3 |

Source: ECAM, 2001.

Liste des personnes rencontrées

| Noms et prenomms | Organisation | Adresse | E.mail |
|-------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| Foteu Roger | MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE | MINFOF, BP 294 YAOUNDÉ, CAMEROUN | roger_foteu@yahoo.fr |
| Goueth Jacques | AMBASSADE DES ETATS-UNIS | BP 817 YAOUNDÉ, CAMEROUN | gouetjr@state.gov |
| Leboh Nkom Melanie | ADEF/RAFADD | BP 10 LOMIE, CAMEROUN | cadeflom@yahoo.com |
| Mimbimi Essono Parfait | GNT - CAMEROUN | BP 3250 DOUALA CAMEROUN | akung34@hotmail.com |
| Ngoufo Roger | CEW | BP 12340 YAOUNDÉ CAMEROUN | cewaire@iccnet.cm |
| Soh Jean-Claude | ACDI | BP 25220 YAOUNDE, CAMEROUN | jean claude.@baccyde.orgsoh |
| Mindja Jeanne Marie | GRAMUE | CAMEROUN, YAOUNDE | |
| Fomete Thimothe | COMIFAC | CAMEROUN YAOUNDE | |
| Pah Patrice | ROLD/RESERVE DU DJA | CAMEROUN LOMIE | |
| Ngandembou Zachee | RAAF | CAMEROUN YAOUNDE | |
| Bigombe Logo P. | CERAD | CAMEROUN YAOUNDE | |
| Eyebe Antoine | CARPE | CAMEROUN YAOUNDE | |